

Administrateur-Délégué-Gérant  
**O. RANDOLET**

Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47  
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

# Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF  
**J.-J. CASPAR - JORDAN**

Téléphone: 14.50

Secrétaire Général: TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.61

## ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.  
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est  
A PARIS..... seule chargée de recevoir les Annonces pour  
le Journal.  
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

## ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22
Union Postale.....	10	20 Fr.	40

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

## La Vie Artistique et Littéraire

### Le Calvaire des Statues

Les fantaisies et les injustices du sort s'acharnent à poursuivre les gens même lorsqu'ils ne sont plus.

Il y a des effigies auxquelles la destinée fit payer deux fois le luxe de la célébrité. Il y a des gloires éteintes qui n'ont même pas la faveur de dormir en paix.

Les inégalités et les tribulations n'épargnent pas le monde des statues. Certaines n'ont qu'à surgir pour trouver aussitôt une bonne place, désir respectable que les hommes de bronze et de marbre ont d'ailleurs de commun avec les hommes de chair et d'os.

Mais il en est d'autres aussi, livrées à tous les caprices des esprits, à tous les aléas des choses, et qui, ballottées par les événements, livrées au flot des opinions, à la houle des parti-pris, désespèrent de toucher enfin le rivage de paix.

Simple image au reste. L'homme de bronze en instance de socle ignore, à vrai dire, ces émois ambulants. Il demeure plutôt dans la demi-nuit d'un magasin qui ressemble terriblement à un « débaras ».

L'oubli, insensiblement, le prend et l'enveloppe. La poussière met une patine bienfaisante sur l'amertume de sa détresse. Les hommes de bronze ne parlent pas, heureusement. Ils diraient trop de mots cruels sur l'ingratitude des vivants. Mais ils rêvent sans doute, et leurs rêves doivent être faits d'une haute philosophie indulgente et résignée.

Un des nôtres attend ainsi depuis des années qu'on acquitte les dettes du souvenir envers sa mémoire illustre.

Je suis allé un jour lui faire visite. C'était dans l'intimité d'une baraque en planches, dans un coin de chantier. Le vieux soldat, étendu sur le dos, semblait dormir dans la grande silence du lieu. Vers la toiture, il levait un bras cependant, un bras qui devait, en attitude normale, indiquer à ses troupes la venue de l'ennemi.

Les choses avaient changé. L'amiral montrait maintenant un angle de sa prison où les araignées de la solitude tissaient des toiles symboliques.

Et les Havrais semblaient bien avoir oublié tout à fait le défenseur et le patriote qui peut-être, un jour, auraient eu l'âme d'un héros.

Les souvenirs se sont réveillés, et voici que l'on songe aujourd'hui à dresser le bronze. La gloire qui résume de fortes vertus a évidemment la vertu de la patience. Elle sait attendre.

Il sut être patient, lui aussi, le doux poète dont on inaugurerait, ces jours-ci, la statue à Lyon.

Sa mémoire dut accepter d'autant plus aisément tant d'attermoissements et tant de retards qu'il affectait de fuir le bruit et les honneurs. Sa sensibilité aimait à se réfugier dans l'intimité de sa retraite. Il y nourrissait une émotion discrète, une sorte de pudeur et de bonne grâce familière qui le tintent toujours à l'écart des manifestations bruyantes et firent que sa pensée poétique l'éloigna des périodes tumultueuses et des imaginations excessives du romantisme.

Il s'appelait Prudhomme, et l'on conte que des amis le vinrent trouver, au moment de la publication de son premier livre, pour le dissuader de le signer de ce nom.

C'était l'époque où Henri Monnier avait glissé dans la comédie caricaturale des bourgeois de son temps une silhouette savoureuse et bouffonne, celle de M. Prudhomme expert en écriture.

Le poète s'alarma. Il répugna infiniment à

prendre un pseudonyme « pour un motif si peu élevé ». Il finit pourtant par s'y résoudre. Et c'est de ce jour qu'est né Sully Prudhomme.

« L'histoire est curieuse, a-t-il écrit lui-même. Ce prénom avait été donné à mon père dès son enfance, je ne sais pas pourquoi. Il mourut quand j'avais deux ans, et ma mère, qui avait la chère habitude de ce prénom, me l'a transporté pour ne la point perdre. Voilà comment je suis appelé depuis mon enfance moi-même Sully, pseudonyme naturalisé vrai nom par un long usage ».

Or, des admirateurs et des disciples ont eu l'idée de rendre hommage à la mémoire du délicieux poète des *Stances* en élevant sa statue au regard des foules.

Il fut question de la mettre dans Paris, au square Louvois, d'abord, puis dans le campo santo du Luxembourg, où elle devait voisiner avec les ombres de Murger, de Danville, de Ratisbonne. Cet asile lui fut refusé.

Sully Prudhomme dormait depuis quelque temps dans les caves du Grand-Palais quand la ville de Lyon se souvint que le poète né à Paris avait passé à Lyon une grande partie de sa jeunesse... Sully Prudhomme y est revenu, ces jours-ci, pour y demeurer à jamais.

A jamais ? Le sait-on absolument ? Les statues qui ont parfois tant de mal à naître meurent parfois aussi avec une facilité remarquable. Il suffit d'un vote, d'un doigt levé. Et peut-être est-il sage qu'il en soit ainsi.

D'abord parce que l'espèce s'en propose à notre époque avec une abondance ridicule et que les célébrités de clocher, couléas dans le bronze ou dans la fonte économique, peuvent renouveler assez souvent l'agrément d'un panorama.

Puis, parce qu'il est bon de ne pas décourager les jeunes sculpteurs en leur montrant toutes les places de France envahies par les grands hommes.

Mais un poète aussi subtil, aussi retenu, aussi replié sur lui-même que Sully Prudhomme n'eût point gardé rancune à ses contemporains de l'avoir dispensé de cet honneur et aussi de cette suprême épreuve.

Son véritable monument, le plus éloquent, le plus précieux, le plus digne, ses lecteurs l'ont élevé pour lui. Il est fait de toutes les émotions nuancées de toute la haute sagesse que le joueur de lyre a déversées dans les âmes, de toute la délicatesse d'un rêveur qui craignit, en abandonnant au vertige du lyrisme, de compromettre la sincérité de son attendrissement.

L'effigie n'est que le vase brisé par où s'égoutte le subtil parfum. Le meilleur souvenir de l'artiste demeure pour toujours dans son œuvre.

ALBERT-HERRSCHMIDT.

## Le Différend Austro-Serbe

Les dernières dépêches de Vienne montrent qu'une inquiétude grave a été créée. La remise de la note autrichienne à la Serbie n'est plus qu'une question de minutes.

Dans cette note, disent les dépêches, l'Autriche va exiger le droit de poursuivre en territoire serbe son enquête sur le crime de Sarajevo; elle va exiger encore des mesures sévères à la frontière serbe et la répression de toute propagande en faveur de la « Grande Serbie ».

Le gouvernement de Belgrade est fort heureusement conduit par un homme habile et ferme, M. Patrić, qui saura sans doute faire comprendre au comte Barchidz que ses exigences sont une atteinte aux droits d'un état souverain.

## LES TOASTS DE PETERHOFF

Nous ne voudrions pas dire que le président de la République et le tsar n'ont pas le sens de l'actualité, mais il faut bien avouer qu'ils risquent d'être peu entendus en parlant de Peterhoff pendant que de la Cour d'Assises de la Seine montent les rumeurs du procès de Mme Caillaux. Legèreté ou non, nous sommes ainsi faits que tout passe au second plan devant un pareil événement parisien!

Essayons cependant de nous élever au-dessus des passions de toutes sortes que le drame du Figaro réveille parmi nous et songeons, pour un instant au moins, aux destinées de notre pays et de l'Europe tout entière qui ont été évoquées dans les toasts solennels de lundi dernier.

Toasts solennels certes, mais non pas sensationnels et nous nous en félicitons car les paroles retentissantes qui tombent de bouches augustes ne sont trop souvent que paroles inquiétantes pour la paix du monde.

Le tsar et le président de la République ont d'abord rappelé, en quelques phrases heureuses, l'un après l'autre, les grands services rendus par l'Alliance déjà vieille de près d'un quart de siècle; exactement de vingt-trois ans. Ce sont ses noces d'argent, avant la lettre, qui ont été célébrées officieusement!

Quand on jette un regard en arrière, on doit se réjouir, en effet, que l'Alliance ait atteint un de ses objectifs essentiels, le rétablissement de l'équilibre en Europe. Il y a vingt-cinq ans, l'Allemagne toute gonflée encore de ses victoires de 1871 et flanquée de ses satellites, l'Autriche et l'Italie, pouvait se croire l'arbitre des destinées de l'Europe; le fameux « Deutschland über Alles » (l'Allemagne au-dessus de tout) avait encore quelque vraisemblance.

Sans doute l'empire allemand a conservé l'Alsace-Lorraine, gage de ses anciens triomphes, mais c'en est fait de sa suprématie. Désormais la Triple-Alliance que l'Alliance a préparée fait contrepoids à la Triple-Alliance et donne aux Etats européens à la fois l'obligation et la garantie de se traiter sur pied d'égalité. Et tandis que l'hégémonie allemande baissait, le prestige moral de la France n'a cessé de se relever pendant ce quart de siècle.

Le second thème des discours de Peterhoff a été le maintien de la paix — et avec une insistance telle que le monde ne peut pas douter des intentions pacifiques des deux gouvernements.

Sans doute le tsar a déclaré que cette paix « était consacrée par la plénitude de la force » des deux pays, et le président de la République a ajouté que « la volonté pacifique des deux gouvernements était appuyée sur les armées de terre et de mer », mais c'est là tout; nulle allusion à la « poudre sèche » ou à l'« épée aiguisée » qui donnerait un air de menace à la réorganisation militaire qui se poursuit dans les deux pays.

A ce propos, il nous faut retenir une communication du Matin, qui joue souvent le rôle d'un organe officieux du gouvernement russe, et d'après la-

quelle la Russie se rend compte que la France ne peut pas « enrôler un soldat de plus » et est résolue de « se charger toute seule, dès maintenant, de neutraliser tout nouvel effort d'augmentation d'effectifs que l'Allemagne oserait faire ». « Si l'Allemagne augmente ses effectifs de cinquante mille hommes, ajoute le Matin, la Russie augmenterait les siens du double ou du triple. »

Nous ne pouvons que nous féliciter que l'on arrive enfin à cette conception militaire de l'Alliance; que la France donne, pour la défense commune, son génie, son or, l'entraîne peut-être sans égal de ses troupes, rien de mieux; mais quand il s'agit du nombre, c'est de toute évidence dans l'intarissable réservoir d'hommes qu'est la Russie qu'il faut puiser.

Souhaitons d'ailleurs que cet effort militaire fait de part et d'autre ne serve en effet qu'à « assurer la paix ». Ce vœu n'est peut-être pas hors de propos, car, si nous sommes convaincus de la sincérité pacifique des deux alliés, nous ne sommes pas sans inquiétude sur les agissements de l'Autriche qui recommence à prendre à partie la Serbie, à la suite du drame de Sarajevo.

CASPAR-JORDAN.

## La Crise de l'Ulster LA CONFÉRENCE DU « HOME RULE »

Discours du roi George  
A la première séance de la conférence du Home Rule, qui a eu lieu mardi et dont les délibérations sont secrètes, le roi George a prononcé, en ouvrant les travaux, une allocution dont a été communiqué le texte. Le souverain s'est exprimé ainsi:

« Mon intervention à cette heure peut être considérée par certains comme une innovation, mais les circonstances exceptionnelles, à propos desquelles vous êtes appelés à justifier mon action. Depuis des mois, nous observons avec de profondes appréhensions la marche des événements en Irlande. Cette marche s'est graduellement dirigée vers un appel à la force, et aujourd'hui le cri de « guerre civile » est sur les lèvres de certains de mes sujets les plus pondérés d'entre eux. »

« Nous nous sommes efforcés dans le passé d'être pour le monde un exemple de civilisation et, pour moi, comme d'ailleurs pour vous, j'imagine, il est incroyable que nous soyons arrivés au point d'une lutte fratricide sur des sujets en apparence si susceptibles d'accordement que ceux dont vous avez maintenant à vous occuper, si on les envisage dans un esprit de généreuse conciliation. »

« Nos appréhensions que me font éprouver la pensée d'un tel conflit sont d'autant plus grandes que je suis profondément attaché à l'Irlande et que je sympathise avec un peuple qui m'a toujours accueilli avec des marques de chaleureuse affection. »

« Messieurs, vous représentez tous, sous des formes diverses, la vaste majorité de mes sujets. Vous avez aussi un intérêt profond pour mes possessions au-delà des mers qui sont tout aussi désirables que la métropole de voir intervenir promptement un accord amical. »

« Je vous considère, dans cette question, comme garants de l'honneur et des aspirations de tous. En réalité, vos responsabilités sont lourdes. Le temps est court et vous l'avez senti, je le sais, le mieux possible. Vous vous montrerez patients, honnêtes et conciliants, en considération de l'importance des intérêts en jeu. »

« Les conservateurs et les unionistes veulent que la région qui jouira de l'autonomie continue l'Ulster; les libéraux et les nationalistes irlandais veulent qu'elle ne comprennent que les comtés où les orangistes sont en majorité; il y en a quatre. La conférence s'est ajournée. »

## Mme Caillaux devant les Assises

### TROISIÈME AUDIENCE

## DÉCLARATION DU PROCUREUR GÉNÉRAL

### Les Documents diplomatiques du « Figaro » contre M. Caillaux étaient des faux.

Les témoins de l'accusation et de la défense déposent tour à tour. Mme Caillaux chez l'armurier. — Les jurés essayent le revolver.

### IMPRESSIONS D'AUDIENCE

Paris, 22 juillet.

« Au commencement de la séance, le procureur général Herbaux délivre un certificat de loyauté à M. Caillaux. Un incident se produit entre M. Chenu et M. Labori; puis après la déposition de M. Prestat, nouvel incident entre M. Chenu et M. Caillaux. A ce moment, un rayon de soleil entre dans le prétoire. Après les torrents d'eau de ce matin, c'est tout l'émerveillement de l'été qui vient donner des distractions à l'assistance. Le président Albaladejo rêve de villégiature lointaine, et nous partageons tous son rêve, cependant que la voix enroulée de M. Caillaux nous parle de la Hongrie et du rôle du Figaro dans cette affaire. »

Cette tactique d'attaque continuelle est irritante. Défendez-vous, mais n'attaquez pas. Ces hommes politiques décidément sont de piètres psychologues. Il était si facile de raconter simplement au jury les trames d'une femme aimante, troublée dans son foyer, affolée par une campagne qu'elle ne comprend pas, petite bourgeoise, qui prend un revolver et tue pour sauver l'homme qu'elle aime. Un jury parisien ne résiste jamais à une histoire sentimentale, bien contée par un homme du talent de M. Caillaux. »

« Le début des témoins recommence. M. Derrière énonce fort l'assistance quand il raconte la leçon de tir qu'à pris Mme Caillaux chez Gastinne-Renette, deux heures avant le crime. La princesse Estradère excite la curiosité générale mais la déçoit rapidement. En femme d'esprit et qui connaît la vie, elle ne veut rien dire, peut-être parce qu'elle ne sait rien. »

« Après une suspension d'audience, on entend une dame, Mme Chartran, qui n'a rien vu, rien entendu; puis M. Isidore de Lara, musicien réputé, qui fut l'ami de Calmette et enregistra aussi d'excellentes relations avec Mme Caillaux. M. Isidore de Lara nous révèle que Calmette offrit 30,000 francs à Mme Estradère pour rencontrer Mme Gueydan chez cette dame. »

« M. Pierre Mortier, directeur du *Gil Blas*, succède à M. de Lara. Biond et rose, un peu ému, très sympathique, un léger défaut de prononciation dans la bouche, M. Pierre Mortier parle avec feu. Il estime que rien n'est plus déshonorant pour un journaliste que de publier des documents intimes. On est venu lui offrir de combattre M. Caillaux dans le *Gil Blas*, il a refusé. Louons M. Pierre Mortier de ne pas avoir consenti à abaisser son journal aux besognes de basse polémique, mais reconnaissons qu'il ne nous a rien appris non plus et que malgré toute son indignation contre les procédés de Calmette, il n'arrive pas à excuser l'assassin. Il y a eu fautes, c'est évident, mais le châtiment reste hors de proportion avec l'acte commis. On crache un ennemi qui use de moyens déloyaux, on ne le tue pas. »

« D'autres témoins viennent dire quelques mots sans importance. M. Caillaux leur répond. »

pond. Mais qui est donc l'accusé ? Mme Caillaux demeure impassible à son banc, l'air absent. Les spectateurs se demandent presque ce qu'elle fait là. M. Caillaux est seul en cause, M. Caillaux se défend, M. Caillaux riposte, M. Caillaux attaque. C'est M. Caillaux qui sera condamné ou acquitté samedi.

« Et qui donc présida ? M. Albaladejo reste muet à sa place. De temps à autre M. Chenu pose une question précise, M. Labori proteste ou se fâche. Mais le président limite le silence prudent de Conrart. Peut-être a-t-il raison et est-ce là la meilleure façon de finir plus vite. »

« On entend encore MM. Painlevé et Abel Bonnard. On pourrait entendre cent personnes que nous n'apprenons rien de plus que ce que tous les journaux ont répété. Le problème reste entier. Pourquoi Mme Caillaux a-t-elle tué ? A-t-elle prémédité son crime ? »

« A cinq heures et demie, l'audience est levée dans le calme. »

T. H.

L'audience est ouverte à midi.

## Les Documents diplomatiques

Le président : Monsieur le procureur général, vous avez la parole.

« Le procureur général : Aux observations que j'ai présentées à la fin de l'audience d'hier, au sujet de la déposition d'un témoin visant M. Caillaux, je suis en mesure d'ajouter quelques choses de plus précises et qui, j'en suis convaincu, dissiperont toute équivoque. Je suis en effet autorisé par le gouvernement à vous faire la déclaration suivante : »

« Les pièces qui ont été remises à M. le président de la République ne sont que de prétendues copies de documents qui n'existent pas et qui n'ont jamais existé. On ne peut donc en aucune façon les invoquer en vue de porter atteinte à l'honneur et au patriotisme de M. Caillaux. »

« M. Labori : En ce qui me concerne, je considère l'incident comme clos, Monsieur le président. »

« Double intervention de M<sup>e</sup> Chenu et de M<sup>e</sup> Labori  
M<sup>e</sup> Chenu. L'incident, en effet, est clos; il est clos à la satisfaction de M. Caillaux, pas à la mienne. Je ne puis, en effet, considérer l'incident d'hier comme une superbe diversion, superbe d'habileté de la part de M. Caillaux, superbe d'éloquence grâce aux véhémentes apostrophes de M. Labori, mais diversion seulement. Il a plu, en effet, à M. Caillaux, de venir ici devant la Cour d'assises de la Seine greffer un procès politique sur un procès de droit commun, et à la fois, pour juger le jury de la Seine qui n'est pas réuni pour juger un procès politique, mais pour juger seulement le crime d'assassinat qui est reproché à Mme Caillaux. »

« Et l'on est arrivé ainsi, au cours de cette nuit, dans des conditions que j'ignore, à ce résultat paradoxal, que M. Caillaux va sortir de cette audience avec un certificat de loyauté national, car à l'occasion de pièces que personne ici ne connaît que lui, que person-

## Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

### DÉPÊCHES COMMERCIALES

#### METEAUX

LONDRES, 22 Juillet. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE	Complant	60 7/8	-/-	2/8
	3 mois	60 15/-	-/-	3/9
ETAIN	Complant	143 10/-	10/-	-/-
	3 mois	145 -/-	10/-	-/-
FER	Complant	51/3	-/-	1 d
	3 mois	51 7/8	1 d	-/-

Prix comparés avec ceux de la dernière Bourse du 21 juillet 1914.

### NEW-YORK, 22 JUILLET

Cotons : juillet, baisse 1 point; août, baisse 2 points; octobre, hausse 1 point; janvier, baisse 1 point. — Soutenu.

Cafés : baisse 10 à 14 points.

### CHICAGO, 22 JUILLET

	C. DU JOUR	C. PRÉCÉDENT
Blé sur...	80 3/4	79 7/8
Septembre	83 7/8	82 3/4
Octobre	66 1/4	67 7/8
Mais sur...	57 1/2	56 7/8
Septembre	40 10	40 15
Octobre	40 15	40 15

## LE VOYAGE du Président de la République EN RUSSIE

### M. Poincaré à Peterhoff

PETERHOFF. — Le déjeuner offert par Nicolas II au Palais de Peterhoff en l'honneur des officiers de l'escadre française, a été donné dans la grande salle blanche du palais et servi sur onze petites tables de douze couverts chacune et ornées de fleurs aux couleurs françaises.

L'empereur et M. Poincaré ont pris place à la même table. Le président de la République était assis à la droite et M. Viviani à la gauche de l'empereur. M. Gorembyne, président du Conseil de Russie, était près de M. Poincaré.

L'amiral Lebris, les ministres des affaires étrangères et de la marine de Russie; le comte Friederichz, ministre de la cour impériale; l'ambassadeur de France et le ministre de Roumanie étaient également assis à cette même table.

PETERHOFF. — Au cours de la visite que le président de la République a faite hier matin à l'empereur et à l'impératrice, il a remis au grand-duc héritier Alexis le grand cordon de la Légion d'Honneur.

### La Grande Revue

KRASNOIE SELO. — Hier après-midi, l'empereur, l'impératrice, leurs enfants, le président de la République, les grands-ducs et les autres membres de la famille impériale se sont rendus au camp de Krasnioie-Selo où se trouvaient réunis 60,000 hommes. L'inspection a duré une heure et demie.

Pendant ce temps, M. Viviani s'est longuement entretenu avec les ministres.

Quand la visite a été terminée, le cortège s'est arrêté devant la tente impériale. L'empereur s'est placé à quelque distance de l'entrée et a reçu le rapport du sergent des premiers compagnons des régiments présents, dites compagnies de l'empereur.

Plusieurs officiers se sont avancés vers l'impératrice et lui ont remis le rapport écrit de ces régiments portant son nom. Cette remise a été suivie d'une demi-heure de repos au cours de laquelle des orchestres se sont fait entendre.

Cinq aéroplanes ont volé au-dessus du camp.

A 6 heures et demie a eu lieu l'imposante cérémonie de la prière du soir. Cette cérémonie n'a duré que quelques minutes.

Le tsar, le président et les membres de la famille impériale ont alors quitté le camp.

M. Poincaré a dîné chez le Grand-duc Nicolas, puis il a assisté à une représentation donnée au théâtre de Krasnioie-Selo.

Les Toasts du Tsar et de M. Poincaré  
KRASNIOIE SELO. — On s'entretient dans les cercles franco-russes de la phrase des toasts du dîner de gala de lundi dans laquelle les deux chefs d'Etat ont dit que la double alliance s'appuie sur des amitiés communes.

C'est effectivement la première fois que dans les toasts prononcés par l'empereur de Russie et le président de la République française, il est ainsi fait allusion à l'amitié de l'Angleterre et cette allusion, malgré sa discrétion, est relevée comme marquant l'entente dans une nouvelle phase de la double alliance.

### Représentation de Gala

KRASNOIE SELO. — Remuant avec la tradition qui veut que l'empereur et l'impératrice, le jour de la Ziria, dînent en famille, dans l'intimité, les souverains ont tenu hier soir, en l'honneur de M. Poincaré, à assister avec leurs filles les grandes-duchesses Olga et

Tatiana, au dîner offert par le grand-duc Nicolas.

A l'issue du dîner, l'impératrice est rentrée à Saint-Petersbourg.

Le tsar et M. Poincaré ont assisté au théâtre du camp à une représentation de gala. Ils ont pris place au premier rang des fauteuils d'orchestre, ayant à leurs côtés tous les grands-ducs.

L'avant-scène impériale de droite, ornée de tentures bleu clair et de dentelles, était occupée par les grandes duchesses Olga et Tatiana, en toilette rose pâle, avec un bouquet de fleurs jaunes à la taille, et les grandes duchesses Maria Pavlovna, Victoria, Anastasia, Miliza, Vera, Olga Alexandrovna.

A l'entrée du tsar, de M. Poincaré et de la famille impériale, l'orchestre a joué la *Marsaillaise* qui a été écoutée debout par toute l'assistance.

Toutes les places du théâtre étaient occupées par une assistance des plus brillantes composée en majeure partie des officiers de Krasnioie-Selo et des dames de la haute société en toilettes de soie très élégantes.

Les officiers de la division navale française avaient été spécialement invités. Le spectacle comprenait le deuxième acte de *Lakmé*, joué par les artistes des théâtres impériaux; le ballet le *Spectre de la Rose* et plusieurs danses exécutées par les plus célèbres ballerines du corps de ballet.

Le spectacle a obtenu le plus vif succès. Le tsar et M. Poincaré ont souvent donné le signal des applaudissements.

### EN ALSACE-LORRAINE

STRASBOURG. — On annonce que le général commandant le 15<sup>e</sup> corps d'armée a interdit à nouveau aux soldats faisant partie du corps d'armée alsacien, l'emploi de la langue française dans les lieux publics.

### DES AVIATEURS TOMBENT EN MER

LONDRES. — L'aviateur Louis Noël et Miss Davies sont tombés à la mer alors qu'ils essayaient d'atterrir à Sandgate.

## L'AFFAIRE CALMETTE

### Une Manifestation

A la sortie de la Cour d'assises, une petite bagarre s'est produite sur le Pont-Neuf, près de la statue de Henri-IV.

Des coups de canne ont été échangés et quelques personnes ont été légèrement bless

ne lui est possible que lui, il a obtenu cette attestation. Grand bien lui fasse ! Il nous a parlé hier d'un document militaire, il y a, dit-il, en attendant, moi aussi, parce qu'enfin j'ai été qu'on revienne à la grave affaire qui nous réunit aujourd'hui, c'est-à-dire à savoir si, oui ou non, Mme Caillaux a assassiné Gaston Calmette.

M. Labori : Messieurs les jurés, aux observations de la partie civile, je n'ai qu'un mot à répondre. La défense n'accepte pas qu'on parle, en ce qui la concerne, de diversion, de l'accusation, mais, on peut bien le dire, un témoin de la partie civile qui a jeté dans le débat des documents sur lesquels nous ne pouvons pas nous appuyer, nous ne pouvons pas rester sous le coup de la déclaration de M. Lazarus, à l'occasion de laquelle, après les explications fournies par M. le procureur général, la partie civile ne disait pas : « Ces documents n'existent pas pour moi », mais « Je n'ai ni le droit ni le moyen de leur servir ». Nous devons obéir de haut et qui permettent d'écartier du débat un incident qui, ici je suis d'accord avec mon confrère, n'a, quant au fond, rien à y voir.

En ce qui me concerne, je plaide une affaire unique, l'affaire que Mme Caillaux m'a fait l'honneur de me confier. Il ne m'était pas possible de dépendre de ce qu'elle sous le poids de je ne sais quelle suspicion, ressemblant à je ne sais quelles allégations ou à quelles pièces secrètes contre lesquelles on est sans défense, une suspicion qui à travers le mari de Mme Caillaux pouvait atteindre et Mme Caillaux et la défense elle-même. Les explications de M. le procureur général me suffisaient, elles émanant du gouvernement, du gouvernement auquel le chef d'Etat lui-même a remis, après les avoir acceptés sous sa responsabilité, les documents dont il vient d'être question.

Dans les conditions où elles ont été fournies, les explications de M. le procureur général sont de nature à satisfaire tout le monde, elles sont aussi de nature à écarter les préoccupations des patriotes qui estiment que nous manquons ici à notre devoir en provoquant des explications plus complètes. D'explications plus complètes, je n'ai pas besoin, je ne déclare satisfait, mais les documents disparaissent du débat.

Le président : L'incident étant clos, nous allons continuer l'audition des témoins de l'accusation.

Déposition de M. Prestat

M. Prestat, président du conseil d'administration du Figaro, se défend contre les accusations portées par M. Caillaux. Celui-ci renouvelle ses déclarations et apporte de nouvelles précisions.

Deux légers incidents se produisent entre M. Chenu et M. Caillaux.

L'achat du Revolver

Déposition de M. Fromentin

Employé chez Gastinne-Renette. D. Faites votre déposition à MM. les jurés. R. Messieurs les jurés, le 16 mars, vers trois heures environ, une dame est entrée chez Gastinne-Renette ; je me suis avancé au-devant d'elle, et elle m'a dit : « Je suis Mme Caillaux, je viens acheter un revolver, allant faire un voyage en automobile dans la Sarthe. » Je lui montrai donc un revolver Smith et Wesson, calibre 32. Cette dame l'examina et éprouva de la difficulté à faire fonctionner l'arme ; elle me demanda également le prix. Après plusieurs essais infructueux de sa part, je lui proposai d'essayer l'arme ; je lui remis alors aussitôt dans la galerie de tir, où je la remis entre les mains de M. Deriviller, mon collègue, pour faire des essais.

Quelques instants après, un employé du tir vint demander un browning ; je le lui remis aussitôt, et j'attendis que les essais soient faits. Lorsque Mme Caillaux remonta, les essais étaient terminés ; l'arme fut nettoyée en sa présence, je lui remis une gaine, ainsi qu'une boîte de cartouches. A ce moment, Mme Caillaux me demanda de lui charger l'arme ; je lui dis que le règlement de la maison l'interdisait formellement. Alors Mme Caillaux chargea elle-même son pistolet automatique, le mit dans son réticule et se retira en priant de le porter au comptant de M. Caillaux.

On vous a demandé, à l'information, combien de temps Mme Caillaux était restée chez vous, et à peu près l'heure à laquelle elle y était venue... Cela n'a pas grand intérêt dans l'affaire, parce que je crois que toutes les heures sont à peu près précises. R. Elle est venue vers trois heures et est restée quarante minutes à peu près, monsieur le président.

Le président : La partie civile a-t-elle des questions à poser au témoin ? M. Chenu : Mais beaucoup, monsieur le président et de très importantes. Voulez-vous me permettre d'abord de vous demander très respectueusement si ces déclarations, qui sont engagées depuis deux jours et demi sans que MM. les jurés connaissent l'arme dont il a été si souvent question, vont se prolonger sans qu'elle leur ait été montrée ? Je crois que c'est indispensable.

Le président : Nous allons la montrer, d'abord, à la défense, puis à MM. les jurés, à la partie civile et enfin au témoin... Huisier, veuillez élever le sceau. (L'huissier ouvre le sceau et sort le revolver qui communique aux différentes personnes indiquées.) M. Chenu : Je vais, monsieur le président, demander quelque chose de plus : je vais demander à M. Deriviller si son croit plus qualifié que M. Deriviller ou réciproquement pour indiquer à MM. les jurés la manœuvre de ce revolver, manœuvre du chargeur, manœuvre d'armement du revolver et manœuvre du tir. M. Fromentin préfère-t-il que ce soit lui ou que ce soit M. Deriviller qui explique cela à MM. les jurés ?

Le témoin : Quand un client vient demander un revolver, nous, chargés de la vente, nous lui montrons succinctement la manœuvre... M. Chenu : Ce n'est pas la question que je pose. Ce revolver vient de sortir des pièces à conviction. Messieurs les jurés, jusqu'ici, ne le connaissent pas. Il a été beaucoup parlé de ce revolver, de sa facilité de manœuvre, de sa douceur de détente. Ce n'est pas à vous, évidemment, que j'appréhends que le browning est une arme des plus compliquées. Je vous demande si vous voulez bien faire à la barre la théorie à MM. les jurés. R. Parfaitement.

Le président : Présentez à M. Deriviller les jurés... M. Chenu : Demandez au témoin si c'est bien celui qu'il a vendu ; je le prierais de le montrer à MM. les jurés, et lorsqu'il l'aurait examiné à loisir, de leur expliquer le manœuvre de cette arme. M. Chenu : Veuillez replacer le chargeur, qui a été retiré. Le témoin : Le browning se compose de deux parties principales : le pistolet proprement dit et son chargeur. Pour charger le browning, vous retirez d'abord le chargeur, opération qui se fait en appuyant sur la partie cannelée qui se trouve au bas de la chambre. M. Chenu : Voulez-vous que nous nous arritions là un instant ?... Voulez-vous prier MM. les jurés de faire cette petite manœuvre ?... Avez-vous de fausses cartouches.

R. Non, Monsieur. M. Chenu : M. Deriviller en a-t-il ? Savez-vous ? R. Je ne le sais pas. D. Continuez votre déposition. M. Chenu : Oh ! non, Monsieur le président. MM. les jurés font une opération intéressante, et il va y en avoir une série d'un égal intérêt. Car si MM. les jurés se souviennent bien — cela vient d'être rappelé par M. Fromentin — c'est Mme Caillaux qui a dit qu'elle-même toutes les opérations qui vous vont être démontrées, puisque le règlement de la maison Gastinne-Renette s'oppose à ce que le revolver soit chargé par les employés de la maison. Toutes les opérations ont donc été faites par Mme Caillaux : première opération, le chargeur à décharger ; seconde opération, m'être les balles... Si Mme Caillaux vous n'avez pas vu est-ce que vous pouvez faire l'opération avec des douilles ?

Le président : Ce n'est pas possible. M. Chenu : Lorsque M. Deriviller viendra, on pourra lui demander de faire cette opération. D. Vous êtes plus particulièrement chargé de la vente ? R. Oui. M. Chenu : Veuillez charger du tir ? R. Oui, Monsieur. (L'huissier s'approche du témoin et lui remet de fausses cartouches qui lui a données M. Deriviller.) M. Labori : Nous allons, Monsieur le président, entrer dans une voie qui, évidemment, devra être reprise par nous quand nous entendrons les experts, et notamment M. le colonel Aubry, ancien directeur des Ateliers de Puteaux, qui viendra s'expliquer sur le manœuvre et le fonctionnement du browning... Je n'ai pas l'intention, bien entendu, d'empêcher la partie civile de demander que le témoin fournisse aux jurés les explications qui seraient jugées nécessaires ; cependant je tiens à faire une observation. C'est que, si vous faites des fausses cartouches, Messieurs les jurés, ne peuvent pas, si vous les employez, vous donner la moindre idée du fonctionnement du browning, parce que le browning est une arme dans laquelle les gaz jouent précisément un rôle pour procurer la facilité du tir.

Dans ces conditions, il s'agit de savoir comment, théoriquement, l'arme fonctionne ; M. Chenu croit nécessaire de faire faire la démonstration maintenant, il lui appartient de le faire, je ne m'y oppose pas ; mais j'indique tout de suite que ce sont là des questions que nous aurons à reprendre. Si M. Chenu croyait devoir les réserver, nous serions d'accord sur ce point ; s'il ne le croit pas, je m'incline ; en tout cas, je prie MM. les jurés d'être très observateurs, car je voudrais faire qu'à présent — de ne pas confondre le manœuvre de l'arme avec de fausses cartouches avec le manœuvre de l'arme avec les cartouches à poudre. M. Chenu : Nous allons nous mettre bien facilement d'accord. M. Labori va reconnaître qu'avec les fausses cartouches comme avec les vraies cartouches, le manœuvre de l'arme est identique jusqu'au moment du tir ; il s'agit donc pour moi de montrer à MM. les jurés comment cette arme fonctionne quand il s'agit de la charger, quand il s'agit de l'arme, quand il s'agit, pour cet armement, de faire pénétrer la première cartouche dans le canon. Ensuite pourra se placer votre discussion relative au tir.

Je crois même que vous n'avez pas à contester que le docteur de détente est exactement la même, qu'il s'agit de fausses cartouches ou de vraies cartouches. M. Labori : Ici, je fais des réserves, je suis incomplet. M. Chenu : Eh bien, faisons ces réserves ; mais alors nous nous sommes bien d'accord jusqu'au point où nous sommes bien d'accord, jusqu'au moment du tir. M. Fromentin de reprendre sa démonstration. Le président (au témoin) : Vous aller charger l'arme et montrer à MM. les jurés tout ce qui vient d'être dit. M. Chenu : Voulez-vous montrer à MM. les jurés quelles sont les opérations successives auxquelles Mme Caillaux s'est livrée en votre présence ? Elle a déchargé le chargeur, première opération.

Le témoin (faisant sa démonstration devant les jurés) : Une fois le chargeur relevé, vous prenez les cartouches et les introduisez ainsi que je vous le montre... Vous appuyez sur la planchette du ressort et vous mettez la balle et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois vous indiquent que la sixième cartouche est à sa place. M. Chenu : Monsieur le président, voulez-vous me permettre maintenant de demander à M. Chenu de la procéder à cette petite opération : ils vont voir si elle est facile. Au témoin : Déchargez le chargeur et donnez des cartouches à MM. les jurés. R. Plus on arrive vers la fin de l'armement, plus il est dur d'enfoncer les cartouches... Le président : Vous voyez bien tous, messieurs les jurés, la démonstration qui est faite devant vous. M. Chenu : Non, MM. les jurés ne voient pas tous ; ils verront tous lorsque l'arme aura passé entre les mains de chacun d'eux. Le président : Je demande à MM. les jurés s'ils vont bien comment procéder le témoin, après on leur passera l'arme. M. Fromentin s'empare de l'arme et passe à chacun de MM. les jurés.)

Le président : MM. les jurés, chacun de vous a bien vu le revolver et vous avez essayé de le faire fonctionner. Continuez votre déposition, Monsieur Fromentin, sur la question qui vous a été posée par M. Chenu sur ce point. M. Chenu : Mme Caillaux a devant vous chargé le chargeur de six cartouches ? R. Parfaitement. M. Chenu : Elle a remplacé le chargeur dans le browning... Il est inutile que MM. les jurés soient conviés à faire cette expérience... C'est dans cet état qu'elle a emporté l'arme ? R. Oui. M. Chenu : Il est un point très important, Monsieur le président, qui a été oublié dans votre interrogatoire : vous n'avez pas demandé à Mme Caillaux à quel moment elle avait armé le revolver... Le président : Je vous demande pardon... M. Chenu : Oh ! vous ne le lui avez pas demandé, j'en suis sûr, mais si vous voulez que je vous le concède, je le fais bien volontiers.

Le président : Je lui ai dit ceci : « Avez-vous armé le revolver en entrant ou avant d'entrer ? » Voilà mes propres paroles. Le témoin : En entrant ou avant d'entrer ? M. Fromentin : Absolument. M. Labori : Est-ce que Mme Caillaux n'avait pas été tout d'abord sur le point d'acheter un autre revolver ? R. Oui, celui que je lui ai proposé au début. M. Labori : La manœuvre, elle s'est blessée à la main ? R. Oui, parce que la détente était très dure. M. Labori : D'un autre côté, est-ce que celui-ci était meilleur marché que l'autre ? R. Oui. M. Labori : Est-ce que la question de prix n'est pas entrée en ligne de compte ? (Rires dans l'auditoire.) Parfaitement, car au lieu de payer 90 francs, celui-ci lui a coûté combien ?

M. 55 francs. M. Labori : M. Fromentin doit se souvenir que quand il m'a dit le prix, j'ai trouvé cela extrêmement cher. M. Fromentin : Parfaitement. M. Chenu : C'est donc le fait qu'avec le premier revolver la détente était plus dure qu'avec le second ? M. Labori : C'est un browning de détente plus douce ?

M. Labori : Le changement de revolver s'est fait dans le cabinet de M. Calmette que j'ai armé ou que j'ai ouvert le cran d'arrêt. M. le bûtonnier Chenu : C'est là autre chose et je m'en tiens à la première réponse ; c'est en sortant de chez Gastinne-Renette, dans son automobile, et pour ne pas oublier que Mme Caillaux a fait le mouvement d'armement. Je prie le témoin de vouloir bien faire ce mouvement d'armement devant MM. les jurés, et surtout je prie MM. les jurés d'essayer eux-mêmes de faire ce mouvement. Je ne leur promets pas qu'ils réussiront. Mme Caillaux : C'est pour cela qu'on ne peut pas faire le mouvement au moment où l'on craint d'être attaqué. Le bûtonnier Chenu : Oui, dans la crainte d'être attaqué, il est bon que le revolver soit armé. Le président (au témoin) : On vous demande de faire le mouvement d'armement du revolver, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Oui, avec une de vos cartouches, et pour la première seulement.

Le témoin (présentant au mouvement devant les jurés) : Vous tenez le pistolet dans la main droite, le bras bien tendu ; vous inclinez légèrement à gauche ; avec la main gauche vous saisissez l'arme par la partie cannelée qui se trouve à l'arrière de la glissière et vous faites le mouvement très brusquement, puis vous lâchez ; la cartouche doit être dedans. M. le bûtonnier Chenu : Montrez à chacun de MM. les jurés comment cela fonctionne. Mme Caillaux a reçu son éducation, il faut que MM. les jurés reçoivent la leur. Le président : Messieurs les jurés, vous avez tous bien compris le fonctionnement de l'arme quant au chargement, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Quant au cran d'arrêt, vous voyez maintenant, Monsieur Fromentin, à MM. les jurés, pour être complet, comment elle se fait la première cartouche introduite dans le canon, vous mettez cette arme au cran d'arrêt. R. En appuyant sur la sûreté qui est ici, simplement en faisant entrer dans le cran d'arrêt, qui se trouve à la partie inférieure de la coulisse. Le pistolet se trouve alors immobilisé. Le président : Eh bien madame Caillaux, c'est dans votre automobile que vous avez fait l'opération de l'armement, l'introduction de la première cartouche dans le canon ?

Mme Caillaux : Oui. M. Labori : C'est la seule observation que j'ai à vous faire, car je voudrais que vous ne confondiez pas le manœuvre de l'arme avec de fausses cartouches avec le manœuvre de l'arme avec les cartouches à poudre. M. Chenu : Nous allons nous mettre bien facilement d'accord. M. Labori va reconnaître qu'avec les fausses cartouches comme avec les vraies cartouches, le manœuvre de l'arme est identique jusqu'au moment du tir ; il s'agit donc pour moi de montrer à MM. les jurés comment cette arme fonctionne quand il s'agit de la charger, quand il s'agit de l'arme, quand il s'agit, pour cet armement, de faire pénétrer la première cartouche dans le canon. Ensuite pourra se placer votre discussion relative au tir.

Je crois même que vous n'avez pas à contester que le docteur de détente est exactement la même, qu'il s'agit de fausses cartouches ou de vraies cartouches. M. Labori : Ici, je fais des réserves, je suis incomplet. M. Chenu : Eh bien, faisons ces réserves ; mais alors nous nous sommes bien d'accord jusqu'au point où nous sommes bien d'accord, jusqu'au moment du tir. M. Fromentin de reprendre sa démonstration. Le président (au témoin) : Vous aller charger l'arme et montrer à MM. les jurés tout ce qui vient d'être dit. M. Chenu : Voulez-vous montrer à MM. les jurés quelles sont les opérations successives auxquelles Mme Caillaux s'est livrée en votre présence ? Elle a déchargé le chargeur, première opération.

Le témoin (faisant sa démonstration devant les jurés) : Une fois le chargeur relevé, vous prenez les cartouches et les introduisez ainsi que je vous le montre... Vous appuyez sur la planchette du ressort et vous mettez la balle et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois vous indiquent que la sixième cartouche est à sa place. M. Chenu : Monsieur le président, voulez-vous me permettre maintenant de demander à M. Chenu de la procéder à cette petite opération : ils vont voir si elle est facile. Au témoin : Déchargez le chargeur et donnez des cartouches à MM. les jurés. R. Plus on arrive vers la fin de l'armement, plus il est dur d'enfoncer les cartouches... Le président : Vous voyez bien tous, messieurs les jurés, la démonstration qui est faite devant vous. M. Chenu : Non, MM. les jurés ne voient pas tous ; ils verront tous lorsque l'arme aura passé entre les mains de chacun d'eux. Le président : Je demande à MM. les jurés s'ils vont bien comment procéder le témoin, après on leur passera l'arme. M. Fromentin s'empare de l'arme et passe à chacun de MM. les jurés.)

pour ne pas oublier le mouvement, mais c'est en entrant dans le cabinet de M. Calmette que j'ai armé ou que j'ai ouvert le cran d'arrêt. M. le bûtonnier Chenu : C'est là autre chose et je m'en tiens à la première réponse ; c'est en sortant de chez Gastinne-Renette, dans son automobile, et pour ne pas oublier que Mme Caillaux a fait le mouvement d'armement. Je prie le témoin de vouloir bien faire ce mouvement d'armement devant MM. les jurés, et surtout je prie MM. les jurés d'essayer eux-mêmes de faire ce mouvement. Je ne leur promets pas qu'ils réussiront. Mme Caillaux : C'est pour cela qu'on ne peut pas faire le mouvement au moment où l'on craint d'être attaqué. Le bûtonnier Chenu : Oui, dans la crainte d'être attaqué, il est bon que le revolver soit armé. Le président (au témoin) : On vous demande de faire le mouvement d'armement du revolver, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Oui, avec une de vos cartouches, et pour la première seulement.

Le témoin (présentant au mouvement devant les jurés) : Vous tenez le pistolet dans la main droite, le bras bien tendu ; vous inclinez légèrement à gauche ; avec la main gauche vous saisissez l'arme par la partie cannelée qui se trouve à l'arrière de la glissière et vous faites le mouvement très brusquement, puis vous lâchez ; la cartouche doit être dedans. M. le bûtonnier Chenu : Montrez à chacun de MM. les jurés comment cela fonctionne. Mme Caillaux a reçu son éducation, il faut que MM. les jurés reçoivent la leur. Le président : Messieurs les jurés, vous avez tous bien compris le fonctionnement de l'arme quant au chargement, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Quant au cran d'arrêt, vous voyez maintenant, Monsieur Fromentin, à MM. les jurés, pour être complet, comment elle se fait la première cartouche introduite dans le canon, vous mettez cette arme au cran d'arrêt. R. En appuyant sur la sûreté qui est ici, simplement en faisant entrer dans le cran d'arrêt, qui se trouve à la partie inférieure de la coulisse. Le pistolet se trouve alors immobilisé. Le président : Eh bien madame Caillaux, c'est dans votre automobile que vous avez fait l'opération de l'armement, l'introduction de la première cartouche dans le canon ?

Mme Caillaux : Oui. M. Labori : C'est la seule observation que j'ai à vous faire, car je voudrais que vous ne confondiez pas le manœuvre de l'arme avec de fausses cartouches avec le manœuvre de l'arme avec les cartouches à poudre. M. Chenu : Nous allons nous mettre bien facilement d'accord. M. Labori va reconnaître qu'avec les fausses cartouches comme avec les vraies cartouches, le manœuvre de l'arme est identique jusqu'au moment du tir ; il s'agit donc pour moi de montrer à MM. les jurés comment cette arme fonctionne quand il s'agit de la charger, quand il s'agit de l'arme, quand il s'agit, pour cet armement, de faire pénétrer la première cartouche dans le canon. Ensuite pourra se placer votre discussion relative au tir.

Je crois même que vous n'avez pas à contester que le docteur de détente est exactement la même, qu'il s'agit de fausses cartouches ou de vraies cartouches. M. Labori : Ici, je fais des réserves, je suis incomplet. M. Chenu : Eh bien, faisons ces réserves ; mais alors nous nous sommes bien d'accord jusqu'au point où nous sommes bien d'accord, jusqu'au moment du tir. M. Fromentin de reprendre sa démonstration. Le président (au témoin) : Vous aller charger l'arme et montrer à MM. les jurés tout ce qui vient d'être dit. M. Chenu : Voulez-vous montrer à MM. les jurés quelles sont les opérations successives auxquelles Mme Caillaux s'est livrée en votre présence ? Elle a déchargé le chargeur, première opération.

Le témoin (faisant sa démonstration devant les jurés) : Une fois le chargeur relevé, vous prenez les cartouches et les introduisez ainsi que je vous le montre... Vous appuyez sur la planchette du ressort et vous mettez la balle et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois vous indiquent que la sixième cartouche est à sa place. M. Chenu : Monsieur le président, voulez-vous me permettre maintenant de demander à M. Chenu de la procéder à cette petite opération : ils vont voir si elle est facile. Au témoin : Déchargez le chargeur et donnez des cartouches à MM. les jurés. R. Plus on arrive vers la fin de l'armement, plus il est dur d'enfoncer les cartouches... Le président : Vous voyez bien tous, messieurs les jurés, la démonstration qui est faite devant vous. M. Chenu : Non, MM. les jurés ne voient pas tous ; ils verront tous lorsque l'arme aura passé entre les mains de chacun d'eux. Le président : Je demande à MM. les jurés s'ils vont bien comment procéder le témoin, après on leur passera l'arme. M. Fromentin s'empare de l'arme et passe à chacun de MM. les jurés.)

Le président : MM. les jurés, chacun de vous a bien vu le revolver et vous avez essayé de le faire fonctionner. Continuez votre déposition, Monsieur Fromentin, sur la question qui vous a été posée par M. Chenu sur ce point. M. Chenu : Mme Caillaux a devant vous chargé le chargeur de six cartouches ? R. Parfaitement. M. Chenu : Elle a remplacé le chargeur dans le browning... Il est inutile que MM. les jurés soient conviés à faire cette expérience... C'est dans cet état qu'elle a emporté l'arme ? R. Oui. M. Chenu : Il est un point très important, Monsieur le président, qui a été oublié dans votre interrogatoire : vous n'avez pas demandé à Mme Caillaux à quel moment elle avait armé le revolver... Le président : Je vous demande pardon... M. Chenu : Oh ! vous ne le lui avez pas demandé, j'en suis sûr, mais si vous voulez que je vous le concède, je le fais bien volontiers.

Le président : Je lui ai dit ceci : « Avez-vous armé le revolver en entrant ou avant d'entrer ? » Voilà mes propres paroles. Le témoin : En entrant ou avant d'entrer ? M. Fromentin : Absolument. M. Labori : Est-ce que Mme Caillaux n'avait pas été tout d'abord sur le point d'acheter un autre revolver ? R. Oui, celui que je lui ai proposé au début. M. Labori : La manœuvre, elle s'est blessée à la main ? R. Oui, parce que la détente était très dure. M. Labori : D'un autre côté, est-ce que celui-ci était meilleur marché que l'autre ? R. Oui. M. Labori : Est-ce que la question de prix n'est pas entrée en ligne de compte ? (Rires dans l'auditoire.) Parfaitement, car au lieu de payer 90 francs, celui-ci lui a coûté combien ?

M. 55 francs. M. Labori : M. Fromentin doit se souvenir que quand il m'a dit le prix, j'ai trouvé cela extrêmement cher. M. Fromentin : Parfaitement. M. Chenu : C'est donc le fait qu'avec le premier revolver la détente était plus dure qu'avec le second ? M. Labori : C'est un browning de détente plus douce ?

M. Labori : Le changement de revolver s'est fait dans le cabinet de M. Calmette que j'ai armé ou que j'ai ouvert le cran d'arrêt. M. le bûtonnier Chenu : C'est là autre chose et je m'en tiens à la première réponse ; c'est en sortant de chez Gastinne-Renette, dans son automobile, et pour ne pas oublier que Mme Caillaux a fait le mouvement d'armement. Je prie le témoin de vouloir bien faire ce mouvement d'armement devant MM. les jurés, et surtout je prie MM. les jurés d'essayer eux-mêmes de faire ce mouvement. Je ne leur promets pas qu'ils réussiront. Mme Caillaux : C'est pour cela qu'on ne peut pas faire le mouvement au moment où l'on craint d'être attaqué. Le bûtonnier Chenu : Oui, dans la crainte d'être attaqué, il est bon que le revolver soit armé. Le président (au témoin) : On vous demande de faire le mouvement d'armement du revolver, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Oui, avec une de vos cartouches, et pour la première seulement.

Le témoin (présentant au mouvement devant les jurés) : Vous tenez le pistolet dans la main droite, le bras bien tendu ; vous inclinez légèrement à gauche ; avec la main gauche vous saisissez l'arme par la partie cannelée qui se trouve à l'arrière de la glissière et vous faites le mouvement très brusquement, puis vous lâchez ; la cartouche doit être dedans. M. le bûtonnier Chenu : Montrez à chacun de MM. les jurés comment cela fonctionne. Mme Caillaux a reçu son éducation, il faut que MM. les jurés reçoivent la leur. Le président : Messieurs les jurés, vous avez tous bien compris le fonctionnement de l'arme quant au chargement, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Quant au cran d'arrêt, vous voyez maintenant, Monsieur Fromentin, à MM. les jurés, pour être complet, comment elle se fait la première cartouche introduite dans le canon, vous mettez cette arme au cran d'arrêt. R. En appuyant sur la sûreté qui est ici, simplement en faisant entrer dans le cran d'arrêt, qui se trouve à la partie inférieure de la coulisse. Le pistolet se trouve alors immobilisé. Le président : Eh bien madame Caillaux, c'est dans votre automobile que vous avez fait l'opération de l'armement, l'introduction de la première cartouche dans le canon ?

Mme Caillaux : Oui. M. Labori : C'est la seule observation que j'ai à vous faire, car je voudrais que vous ne confondiez pas le manœuvre de l'arme avec de fausses cartouches avec le manœuvre de l'arme avec les cartouches à poudre. M. Chenu : Nous allons nous mettre bien facilement d'accord. M. Labori va reconnaître qu'avec les fausses cartouches comme avec les vraies cartouches, le manœuvre de l'arme est identique jusqu'au moment du tir ; il s'agit donc pour moi de montrer à MM. les jurés comment cette arme fonctionne quand il s'agit de la charger, quand il s'agit de l'arme, quand il s'agit, pour cet armement, de faire pénétrer la première cartouche dans le canon. Ensuite pourra se placer votre discussion relative au tir.

Je crois même que vous n'avez pas à contester que le docteur de détente est exactement la même, qu'il s'agit de fausses cartouches ou de vraies cartouches. M. Labori : Ici, je fais des réserves, je suis incomplet. M. Chenu : Eh bien, faisons ces réserves ; mais alors nous nous sommes bien d'accord jusqu'au point où nous sommes bien d'accord, jusqu'au moment du tir. M. Fromentin de reprendre sa démonstration. Le président (au témoin) : Vous aller charger l'arme et montrer à MM. les jurés tout ce qui vient d'être dit. M. Chenu : Voulez-vous montrer à MM. les jurés quelles sont les opérations successives auxquelles Mme Caillaux s'est livrée en votre présence ? Elle a déchargé le chargeur, première opération.

Le témoin (faisant sa démonstration devant les jurés) : Une fois le chargeur relevé, vous prenez les cartouches et les introduisez ainsi que je vous le montre... Vous appuyez sur la planchette du ressort et vous mettez la balle et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois vous indiquent que la sixième cartouche est à sa place. M. Chenu : Monsieur le président, voulez-vous me permettre maintenant de demander à M. Chenu de la procéder à cette petite opération : ils vont voir si elle est facile. Au témoin : Déchargez le chargeur et donnez des cartouches à MM. les jurés. R. Plus on arrive vers la fin de l'armement, plus il est dur d'enfoncer les cartouches... Le président : Vous voyez bien tous, messieurs les jurés, la démonstration qui est faite devant vous. M. Chenu : Non, MM. les jurés ne voient pas tous ; ils verront tous lorsque l'arme aura passé entre les mains de chacun d'eux. Le président : Je demande à MM. les jurés s'ils vont bien comment procéder le témoin, après on leur passera l'arme. M. Fromentin s'empare de l'arme et passe à chacun de MM. les jurés.)

Le président : MM. les jurés, chacun de vous a bien vu le revolver et vous avez essayé de le faire fonctionner. Continuez votre déposition, Monsieur Fromentin, sur la question qui vous a été posée par M. Chenu sur ce point. M. Chenu : Mme Caillaux a devant vous chargé le chargeur de six cartouches ? R. Parfaitement. M. Chenu : Elle a remplacé le chargeur dans le browning... Il est inutile que MM. les jurés soient conviés à faire cette expérience... C'est dans cet état qu'elle a emporté l'arme ? R. Oui. M. Chenu : Il est un point très important, Monsieur le président, qui a été oublié dans votre interrogatoire : vous n'avez pas demandé à Mme Caillaux à quel moment elle avait armé le revolver... Le président : Je vous demande pardon... M. Chenu : Oh ! vous ne le lui avez pas demandé, j'en suis sûr, mais si vous voulez que je vous le concède, je le fais bien volontiers.

M. Fromentin : Le changement de revolver s'est fait dans le cabinet de M. Calmette que j'ai armé ou que j'ai ouvert le cran d'arrêt. M. le bûtonnier Chenu : C'est là autre chose et je m'en tiens à la première réponse ; c'est en sortant de chez Gastinne-Renette, dans son automobile, et pour ne pas oublier que Mme Caillaux a fait le mouvement d'armement. Je prie le témoin de vouloir bien faire ce mouvement d'armement devant MM. les jurés, et surtout je prie MM. les jurés d'essayer eux-mêmes de faire ce mouvement. Je ne leur promets pas qu'ils réussiront. Mme Caillaux : C'est pour cela qu'on ne peut pas faire le mouvement au moment où l'on craint d'être attaqué. Le bûtonnier Chenu : Oui, dans la crainte d'être attaqué, il est bon que le revolver soit armé. Le président (au témoin) : On vous demande de faire le mouvement d'armement du revolver, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Oui, avec une de vos cartouches, et pour la première seulement.

Le témoin (présentant au mouvement devant les jurés) : Vous tenez le pistolet dans la main droite, le bras bien tendu ; vous inclinez légèrement à gauche ; avec la main gauche vous saisissez l'arme par la partie cannelée qui se trouve à l'arrière de la glissière et vous faites le mouvement très brusquement, puis vous lâchez ; la cartouche doit être dedans. M. le bûtonnier Chenu : Montrez à chacun de MM. les jurés comment cela fonctionne. Mme Caillaux a reçu son éducation, il faut que MM. les jurés reçoivent la leur. Le président : Messieurs les jurés, vous avez tous bien compris le fonctionnement de l'arme quant au chargement, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Quant au cran d'arrêt, vous voyez maintenant, Monsieur Fromentin, à MM. les jurés, pour être complet, comment elle se fait la première cartouche introduite dans le canon, vous mettez cette arme au cran d'arrêt. R. En appuyant sur la sûreté qui est ici, simplement en faisant entrer dans le cran d'arrêt, qui se trouve à la partie inférieure de la coulisse. Le pistolet se trouve alors immobilisé. Le président : Eh bien madame Caillaux, c'est dans votre automobile que vous avez fait l'opération de l'armement, l'introduction de la première cartouche dans le canon ?

Mme Caillaux : Oui. M. Labori : C'est la seule observation que j'ai à vous faire, car je voudrais que vous ne confondiez pas le manœuvre de l'arme avec de fausses cartouches avec le manœuvre de l'arme avec les cartouches à poudre. M. Chenu : Nous allons nous mettre bien facilement d'accord. M. Labori va reconnaître qu'avec les fausses cartouches comme avec les vraies cartouches, le manœuvre de l'arme est identique jusqu'au moment du tir ; il s'agit donc pour moi de montrer à MM. les jurés comment cette arme fonctionne quand il s'agit de la charger, quand il s'agit de l'arme, quand il s'agit, pour cet armement, de faire pénétrer la première cartouche dans le canon. Ensuite pourra se placer votre discussion relative au tir.

Je crois même que vous n'avez pas à contester que le docteur de détente est exactement la même, qu'il s'agit de fausses cartouches ou de vraies cartouches. M. Labori : Ici, je fais des réserves, je suis incomplet. M. Chenu : Eh bien, faisons ces réserves ; mais alors nous nous sommes bien d'accord jusqu'au point où nous sommes bien d'accord, jusqu'au moment du tir. M. Fromentin de reprendre sa démonstration. Le président (au témoin) : Vous aller charger l'arme et montrer à MM. les jurés tout ce qui vient d'être dit. M. Chenu : Voulez-vous montrer à MM. les jurés quelles sont les opérations successives auxquelles Mme Caillaux s'est livrée en votre présence ? Elle a déchargé le chargeur, première opération.

Le témoin (faisant sa démonstration devant les jurés) : Une fois le chargeur relevé, vous prenez les cartouches et les introduisez ainsi que je vous le montre... Vous appuyez sur la planchette du ressort et vous mettez la balle et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois vous indiquent que la sixième cartouche est à sa place. M. Chenu : Monsieur le président, voulez-vous me permettre maintenant de demander à M. Chenu de la procéder à cette petite opération : ils vont voir si elle est facile. Au témoin : Déchargez le chargeur et donnez des cartouches à MM. les jurés. R. Plus on arrive vers la fin de l'armement, plus il est dur d'enfoncer les cartouches... Le président : Vous voyez bien tous, messieurs les jurés, la démonstration qui est faite devant vous. M. Chenu : Non, MM. les jurés ne voient pas tous ; ils verront tous lorsque l'arme aura passé entre les mains de chacun d'eux. Le président : Je demande à MM. les jurés s'ils vont bien comment procéder le témoin, après on leur passera l'arme. M. Fromentin s'empare de l'arme et passe à chacun de MM. les jurés.)

Le président : MM. les jurés, chacun de vous a bien vu le revolver et vous avez essayé de le faire fonctionner. Continuez votre déposition, Monsieur Fromentin, sur la question qui vous a été posée par M. Chenu sur ce point. M. Chenu : Mme Caillaux a devant vous chargé le chargeur de six cartouches ? R. Parfaitement. M. Chenu : Elle a remplacé le chargeur dans le browning... Il est inutile que MM. les jurés soient conviés à faire cette expérience... C'est dans cet état qu'elle a emporté l'arme ? R. Oui. M. Chenu : Il est un point très important, Monsieur le président, qui a été oublié dans votre interrogatoire : vous n'avez pas demandé à Mme Caillaux à quel moment elle avait armé le revolver... Le président : Je vous demande pardon... M. Chenu : Oh ! vous ne le lui avez pas demandé, j'en suis sûr, mais si vous voulez que je vous le concède, je le fais bien volontiers.

Le président : Je lui ai dit ceci : « Avez-vous armé le revolver en entrant ou avant d'entrer ? » Voilà mes propres paroles. Le témoin : En entrant ou avant d'entrer ? M. Fromentin : Absolument. M. Labori : Est-ce que Mme Caillaux n'avait pas été tout d'abord sur le point d'acheter un autre revolver ? R. Oui, celui que je lui ai proposé au début. M. Labori : La manœuvre, elle s'est blessée à la main ? R. Oui, parce que la détente était très dure. M. Labori : D'un autre côté, est-ce que celui-ci était meilleur marché que l'autre ? R. Oui. M. Labori : Est-ce que la question de prix n'est pas entrée en ligne de compte ? (Rires dans l'auditoire.) Parfaitement, car au lieu de payer 90 francs, celui-ci lui a coûté combien ?

M. 55 francs. M. Labori : M. Fromentin doit se souvenir que quand il m'a dit le prix, j'ai trouvé cela extrêmement cher. M. Fromentin : Parfaitement. M. Chenu : C'est donc le fait qu'avec le premier revolver la détente était plus dure qu'avec le second ? M. Labori : C'est un browning de détente plus douce ?

M. Labori : Le changement de revolver s'est fait dans le cabinet de M. Calmette que j'ai armé ou que j'ai ouvert le cran d'arrêt. M. le bûtonnier Chenu : C'est là autre chose et je m'en tiens à la première réponse ; c'est en sortant de chez Gastinne-Renette, dans son automobile, et pour ne pas oublier que Mme Caillaux a fait le mouvement d'armement. Je prie le témoin de vouloir bien faire ce mouvement d'armement devant MM. les jurés, et surtout je prie MM. les jurés d'essayer eux-mêmes de faire ce mouvement. Je ne leur promets pas qu'ils réussiront. Mme Caillaux : C'est pour cela qu'on ne peut pas faire le mouvement au moment où l'on craint d'être attaqué. Le bûtonnier Chenu : Oui, dans la crainte d'être attaqué, il est bon que le revolver soit armé. Le président (au témoin) : On vous demande de faire le mouvement d'armement du revolver, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Oui, avec une de vos cartouches, et pour la première seulement.

Le témoin (présentant au mouvement devant les jurés) : Vous tenez le pistolet dans la main droite, le bras bien tendu ; vous inclinez légèrement à gauche ; avec la main gauche vous saisissez l'arme par la partie cannelée qui se trouve à l'arrière de la glissière et vous faites le mouvement très brusquement, puis vous lâchez ; la cartouche doit être dedans. M. le bûtonnier Chenu : Montrez à chacun de MM. les jurés comment cela fonctionne. Mme Caillaux a reçu son éducation, il faut que MM. les jurés reçoivent la leur. Le président : Messieurs les jurés, vous avez tous bien compris le fonctionnement de l'arme quant au chargement, c'est-à-dire l'introduction de la première cartouche dans le canon. M. le bûtonnier Chenu : Quant au cran d'arrêt, vous voyez maintenant, Monsieur Fromentin, à MM. les jurés, pour être complet, comment elle se fait la première cartouche introduite dans le canon, vous mettez cette arme au cran d'arrêt. R. En appuyant sur la sûreté qui est ici, simplement en faisant entrer dans le cran d'arrêt, qui se trouve à la partie inférieure de la coulisse. Le pistolet se trouve alors immobilisé. Le président : Eh bien madame Caillaux, c'est dans votre automobile que vous avez fait l'opération de l'armement, l'introduction de la première cartouche dans le canon ?

Mme Caillaux : Oui. M. Labori : C'est la seule observation que j'ai à vous faire, car je voudrais que vous ne confondiez pas

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Juillet 1914

Présidence de M. MORGAND, Maire

## LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE 1914

L'Entretien des Bâtiments Communaux  
L'Enlèvement des Ordures Ménagères

### LA QUESTION DE L'HOTEL DES POSTES

L'Ordre du Jour

Budget supplémentaire de l'exercice 1914

La séance est ouverte à 9 h. 5, sous la présidence de M. Morgand, maire.

M. Dano est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, et procède à l'appel nominal.

Sont présents : MM. Morgand, maire ; Vigné, Jennequin et Valentin, adjoints ; Brichet, Basset, Windesheim, Grippois, Lenormand, Beurrier, Coulon, Langlois, Lero, Schout, Maillart, Lang, Begouin-Demeaux, Grenier, Brod, Encontre, Coty, Durand-Viel, Déliot, Meyer, Masselin.

Les discussions ont été très longues, surtout dans la première partie de la séance où, à propos de questions d'ailleurs intéressantes, certains orateurs se sont répétés comme s'ils avaient eu le parti-pris de fatiguer l'auditoire. Ils y ont d'ailleurs réussi.

Puis, leur effet produit, la séance s'est continuée plus rapidement, et l'on a voté, notamment, les subventions annuelles aux Syndicats d'ouvriers et d'employés, en l'absence de ceux qui ont coutume de se proclamer si bruyamment les seuls défenseurs de la classe ouvrière.

#### Communications

##### Remerciements

M. Morgand, maire, fait connaître que l'Administration a reçu plusieurs lettres de remerciements, en raison des allocations votées par le Conseil municipal dans sa précédente séance. Parmi ces lettres, celle adressée par M. le secrétaire de la Société Havraise des Beaux-Arts.

##### Immeuble communal rue du Perrey. — Adjudication, résultat

Dans sa séance du 30 janvier dernier, le Conseil a autorisé la mise en vente, par adjudication publique, d'un immeuble communal situé rue du Perrey, faisant partie d'une propriété acquise par la Ville pour la construction d'une usine élévatrice des eaux d'égoûts.

La mise en vente a eu lieu le 16 juillet, et suivant procès-verbal dressé par M. Hasselmann, notaire, l'immeuble a été adjugé au prix de 29,400 fr.

Ainsi que le Conseil l'avait décidé, le montant de cette vente sera rattaché au crédit des expropriations et alignements.

##### Vente des Produits fabriqués à l'Usine à Briques

L'Administration prie le Conseil de vouloir bien approuver un mémoire de M. Quéval, représentant les communes, et dont le montant représente la commission qui lui est allouée pour la vente, pendant le deuxième trimestre 1914, des produits fabriqués à l'usine à briques.

Ce mémoire s'élève à la somme de 2,629 fr. 83.

M. Morgand, maire, fait connaître en même temps que la vente des briques de scories est de plus en plus courante. Le stock restant à l'usine est en ce moment d'environ 400,000 briques.

Après échange d'observations entre M. Lenormand et M. Morgand, maire, faisant connaître que les produits fabriqués à l'usine à briques sont de plus en plus demandés, le Conseil approuve le mémoire de M. Quéval.

#### Décès de M. Pierre Rigot

M. Jennequin, adjoint, rappelle le décès de M. Pierre Rigot, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, médaillé de 1870-71, originaire du Havre et qui défendit les intérêts de notre ville devant les deux hautes juridictions précitées. Il est assuré que l'assemblée se joindra à l'Administration municipale pour transmettre à la famille de l'honorable défunt ses sincères condoléances.

Le Conseil se joint à l'Administration, d'un sentiment unanime.

#### Bureau municipal de Placement. — Subvention de l'Etat

Par arrêté du 30 juin dernier, M. le ministre du travail a alloué une subvention de 757 fr. à la Ville, comme participation aux dépenses effectuées par son bureau de placement pendant le deuxième semestre de l'année 1913. Pour le premier semestre de la même année, la Ville a reçu une subvention d'égale somme.

L'Administration demande au Conseil de vouloir bien décider que cette somme de 757 fr. sera versée dans la Caisse municipale. Il en est ainsi décidé.

#### Musée des Beaux-Arts. — Acquisition d'un tableau

La Commission d'achat du Musée des Beaux-Arts, après avoir décidé de ne pas acheter un certain tableau d'œuvres peu importantes, le crédit mis à la disposition du Musée pour l'augmentation de ses collections, a voté à l'unanimité l'acquisition, moyennant le prix de 8,000 francs, d'un très beau tableau de Daubigny, qui a figuré à l'exposition de la Société Havraise des Amis des Arts.

L'Administration prie le Conseil de ratifier cette décision et de décider que la somme sus-indiquée sera payée, jusqu'à concurrence de 6,000 francs, sur les crédits du Musée des Beaux-Arts inscrits au budget de 1914 et qui présentent un disponible égal à cette somme, et pour le surplus, soit 2,000 francs, sur le crédit d'achat qui figurera au budget primitif de 1915.

L'Administration demande également au Conseil d'approuver le marché qui sera passé pour cette acquisition.

Ces propositions, formulées par M. Jennequin, adjoint, sont votées.

#### Feu d'Artifice du 14 Juillet. — Marché, ratification

D'accord avec les Commissions des Bâtiments et de l'Instruction Publique, l'Administration prie le Conseil de ratifier le marché passé avec M. Guérard, artilleur, pour la fourniture du feu d'artifice qui a été tiré à l'occasion de la Fête Nationale. Le prix en a été fixé à forfait à la somme de 3,000 fr., ainsi que les années précédentes.

L'Administration prie également le Conseil de décider que la dépense sera imputée sur l'article du budget primitif de l'exercice courant qui concerne la Fête Nationale. Il en est ainsi décidé.

# Caves Générales

## BAISSE DES VINS

Les cours ayant subi une nouvelle baisse les CAVES GÉNÉRALES en font profiter immédiatement leur clientèle :

- Vin rouge Clos-Montagne... 0 fr. 35 Le Litre
- » Grands Domaines 0 fr. 40 »
- » Côtes Val-Joie... 0 fr. 45 »
- Vin blanc Gravettes..... 0 fr. 40 »
- » Gers..... 0 fr. 45 »

Les CAVES GÉNÉRALES vendent en détail aux prix de gros

M. Beurrier se défend d'avoir jamais voulu empiéter sur les attributions d'un confrère, dont il reconnaît de haute main le mérite.

M. Coty, rapporteur : Je ne suis pas non plus technicien. Mais en ma qualité de rapporteur, j'ai eu l'occasion de rendre hommage au labeur du Conseil, je ne permettrais maintenant d'attirer respectueusement son attention sur l'ampleur des volumes de nos procès-verbaux et sur le prix qu'ils nous coûtent.

Et ce n'est pas un moyen de rendre la discussion plus brève et plus claire que de revenir interminablement sur des questions (comme celle de la décoration de l'hôtel de Ville déjà discutées et déjà votées.

Notre collègue M. Encontre a très justement fait observer que nos budgets communaux récents des crédits d'entretien plus considérables. Des efforts indéfinissables ont été faits pendant ces dernières années. Nous espérons les pouvoir augmenter encore.

M. Lang attire l'attention sur les bâtiments scolaires qui devraient être mis en état pendant les vacances.

M. Encontre renouvelle ses observations en ce qui concerne les 50 000 fr. qui restent seulement disponibles pour réparations.

M. Coty, rapporteur : Il ne faut pas oublier que nous avons aussi 42.000 fr. pour travaux d'entretien.

M. Maillart : La situation n'est sans doute pas parfaite, mais il ne faut rien exagérer.

M. Morgand, maire : L'Administration donnera tous ses soins à cette question de l'entretien des bâtiments communaux ; j'ai dit que nos services municipaux et que les Commissions compétentes s'en préoccupent également. Vous savez donc, d'ici quelque temps, satisfaction.

La discussion étant close, le Budget supplémentaire pour 1914 est adopté aux voix et voté à l'unanimité des membres présents.

M. Lang attire l'attention sur les bâtiments scolaires qui devraient être mis en état pendant les vacances.

M. Encontre renouvelle ses observations en ce qui concerne les 50 000 fr. qui restent seulement disponibles pour réparations.

M. Coty, rapporteur : Il ne faut pas oublier que nous avons aussi 42.000 fr. pour travaux d'entretien.

M. Maillart : La situation n'est sans doute pas parfaite, mais il ne faut rien exagérer.

M. Morgand, maire : L'Administration donnera tous ses soins à cette question de l'entretien des bâtiments communaux ; j'ai dit que nos services municipaux et que les Commissions compétentes s'en préoccupent également. Vous savez donc, d'ici quelque temps, satisfaction.

La discussion étant close, le Budget supplémentaire pour 1914 est adopté aux voix et voté à l'unanimité des membres présents.

provisoire sur la place Jules-Ferry qui devrait être faite si le bail n'était pas prolongé.

M. Encontre proteste contre le mot d'obstruction prononcé par M. Maillart, et répète qu'il votera contre les conclusions du rapport, parce qu'il considère qu'il s'agit d'une mauvaise affaire pour la ville.

Et comme M. Meyer tient, dit-il, à dégager à nouveau sa responsabilité, M. Coty lui fait remarquer que celle-ci n'est nullement engagée.

Sur quoi, M. Meyer lui réplique : Ah ! la ferme ! (Si.)

Les conclusions du rapport sont ensuite votées.

M. Meyer, Brod, Déliot, Encontre, Masselin, Langlois et Lang votent contre. Tous les autres votent pour.

Service Automobile entre Le Havre et Etretat

M. le docteur Lenormand expose que la Société Peugeot vient de demander l'autorisation d'exploiter un service automobile Le Havre à Etretat.

Le Conseil général a émis un vote favorable, à condition que les communes intéressées accordent une subvention égale à celle du département. La Société Peugeot sollicite de la ville du Havre une subvention de 2 300 francs.

En nom de l'Administration et des Commissions compétentes, M. Lenormand propose de donner satisfaction à la Société Peugeot, qui promet d'organiser son service à dater du 15 août, sous cette réserve que la subvention sera versée au département à compter du jour que celui-ci subventionnera la Société Peugeot.

M. Langlois estime que la Société Peugeot peut exploiter elle-même, alors que tel n'était pas le cas de l'ancien concessionnaire, dont le précédent a été cité par le rapporteur.

D'autre part, il pense que la subvention créerait une situation désavantageuse pour les concessionnaires de taxis-automobiles.

M. Masselin demande si Etretat et les autres communes intéressées ont décidé de donner des subventions.

M. Lenormand explique que pour arriver à l'équivalence de subvention demandée par le Conseil général, il faut que les concours de ces communes s'élèvent à tout à 2 300 fr. Si ce chiffre n'est pas atteint, la proposition de la Commission devient caduque.

M. Masselin : La proposition m'intéresse qu'Etretat ; qu'Etretat donne les 5,000 fr.

M. Vigné : Tout le monde n'a pas le moyen de prendre un taxi ; l'organisation du service serait une réalisation démocratique.

#### Terrains Communaux

M. Morgand, maire, prie le Conseil d'autoriser la location, sous les réserves ordinaires, de différents terrains communaux.

Cette autorisation est votée.

#### Rue Bourdaloue prolongée. — Cession de Terrain

M. Caivin, président du Conseil d'Administration de la Société anonyme Immobilière de la rue Lanchard, propose de céder à la Ville la parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bourdaloue prolongée jusqu'au boulevard de Gravelle.

M. Caivin a accepté, pour ce terrain d'une superficie de 265 m. 80, le prix de 40,000 fr. sous certaines conditions indiquées au Conseil.

Celui-ci vote l'acquisition proposée par M. Morgand, maire, et la somme de 40,000 fr. sera affectée sur le crédit des expropriations et alignements.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous avons donné ici-même une complète analyse du rapport de M. Maillart sur cette question, rapport qui avait été distribué avant la séance à tous les conseillers.

qu'il votera les conclusions du rapport, en insistant sur ce fait qu'il lui apparaît indispensable de poursuivre les améliorations dans le service.

Après une déclaration de M. Schouk, qui votera également le rapport, tout en regrettant les dépenses occasionnées par le service automobile, M. Maillart, rapporteur, répond en quelques mots aux critiques présentées par les différents orateurs, en se félicitant, du reste, qu'aucun n'ait combattu les conclusions de son rapport. Il montre que l'organisation d'un service hippomobile aux exigences modernes coûterait plus de 400,000 francs.

Il tient à ajouter qu'il n'a en aucune intention de blesser M. Déliot dans les termes de son rapport.

M. Déliot est heureux de constater que ce lit le monde s'est rallié au service automobile, puis les conclusions de la Commission sont adoptées à l'unanimité.

M. Morgand, approuvé par tout le Conseil, félicite M. Maillart de son rapport.

Pont du Commerce. — Réparations. — Demande de Crédits

Par une délibération, en date du 23 mai 1908, approuvant la construction de ce pont, le Conseil s'est engagé, au nom de la Ville, à entretenir cet ouvrage en bon état.

Une avarie survenue dans le mécanisme du pont du Commerce entraînera une dépense de 1.100 fr., dont il est donné le détail. Le service des Ponts et Chaussées est chargé de ces travaux.

Sur le vu de la délibération précitée, le Conseil approuve cette dépense et vote, sur les fonds libres de l'exercice courant, la somme demandée.

Service des Eaux. — Acquisition de Compteurs. — Vente d'Herbe

M. A. Lemesle, cultivateur à Gainneville, offre d'acquiescer l'herbe récoltée dans les enclos des services de Saint-Laurent, à raison de 15 fr. les 100 boîtes.

Le Conseil autorise cette vente aux conditions précitées.

Service des Eaux. — Acquisition de Compteurs. — Depuis 1910, le Conseil a autorisé l'acquisition de 400 compteurs en 1910, de 200 en 1911, de 200 en 1912, de 400 en 1913, et en 1914, il a autorisé de plus l'acquisition de compteurs sans limitation de nombre, pour laquelle il a été voté successivement 250 000 fr. sur les fonds libres.

En total, le service des Eaux a dépensé pour l'acquisition de compteurs depuis 1910, 68 600 fr. ; et il y a à l'heure actuelle 1.162 compteurs en location.

Le produit de la location atteindra très prochainement cette année 10 000 francs.

Il y a donc un intérêt général à développer ce système de location des compteurs.

Mais pour faire face à l'acquisition nécessaire de nouveaux compteurs pour donner satisfaction aux demandes constantes qui se produisent, la Commission, d'accord avec l'Administration, demande au Conseil l'autorisation d'inscrire au budget prochain, pour l'acquisition de compteurs, un crédit à peu près égal au produit de la location, soit 10 000 francs.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Rue de la Halle. — Alignement. — Sur rapport de M. Grenier-Lanchard, on ratifie une acquisition d'immeuble devant permettre le prolongement de la rue de la Halle jusqu'à la rue du Perrey, et l'alignement de cette voie.

Arrosage automobile. — Il est nécessaire de faire réparer certaines pièces de l'arrosage automobile, et il est notamment nécessaire de remplacer les roues ferrées par des roues avec bandages de caoutchouc.

Après que les propositions de plusieurs commissions ont été examinées, M. Déliot demande au Conseil d'acquiescer celles de la commission de Dion-Bouton, et de voter à cet effet un crédit de 2 800 francs, montant de la dépense, à imputer sur le crédit de nettoiement.

Il en est ainsi décidé.

Comptes de travaux. — Le Conseil approuve un décompte de travaux, qui lui est présenté au nom de la Commission de la voirie par M. Déliot, rapporteur, et qui a trait à la construction d'un égout rue Michel-Gautier. Ce décompte donne un bon de 55 fr. 33.

Bureau de Bienfaisance. — Avis favorable est, sur rapport de M. Vigné, à l'ajout, donné à une délibération de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance relative à la fourniture des brodequins, gilets, chaussettes fourrées et sabots, et à celle des couvertures.

Avis favorable également, sur la proposition de M. Vigné, adjoint, à l'acquisition d'une machine à écrire pour le secrétaire de l'Administration.

Police municipale. — M. Maillart fait voter l'acquisition d'une lampe électrique pour le service anthropométrique de la police municipale.

Une dépense sera de 920 francs, qui sera prélevée sur les crédits de la police du budget primitif.

Réparations à la Chapelle Saint-Michel. — Des réparations à la Chapelle Saint-Michel, le plus ancien monument du Havre, sont urgentes ; M. le curé de Saint-Michel propose de participer pour une forte part aux travaux qui conserveraient son cachet historique et artistique à ce monument.

Au nom des Commissions compétentes, M. Brichet demande de décider que le Conseil participera pour une somme qui ne serait dépasser 5 000 fr. aux travaux de réparation que nécessite l'état de la Chapelle Saint-Michel.

Après une courte observation de M. Déliot, ces propositions sont acceptées.

Subventions aux Syndicats. — M. Coty, rapporteur, propose le maintien des subventions accordées aux Syndicats, et le renouvellement du crédit de 4 000 fr. à cet effet. Il en est ainsi décidé.

Hôtel de Ville. — Réfection de faufileux. — M. Valentin, adjoint, dit la nécessité de réparer les faufileux de la salle des séances du Conseil municipal, et propose de voter un crédit à cet effet de 4 177 fr. 50.

Ce crédit est voté sans discussion.

Papierettes municipales. — M. Durand-Viel, rapporteur de la Commission des Bâtiments communaux au Conseil, expose une note de l'architecte de la Ville proposant la construction d'une nouvelle serre pour les chrysanthèmes, en remplacement de celle qui vient de s'effondrer.

Après étude par le service d'architecture, et examen des propositions reçues par M. Cayeux, chef des cultures municipales, M. Durand-Viel propose au Conseil d'accepter.

**LE THALASSOL**  
Sous-Produit de l'Herminette  
Le PLUS PUISSANT DÉSINFECTANT DU MONDE  
Remplaçant toute mauvaise odeur par de l'air pur  
LES MOINS COÛTEUX :  
Un quart de litre dans 10 litres d'eau  
en ROUBIGNON S.  
4, 6, 8, 10, 12 Litres  
Dépôt :  
A. PIMARE & Co 14, Place des Halles-Centrales  
LE HAVRE



Grand-Théâtre

La Soirée Jeanne Granier
Que les retardataires se hâtent ! Il y aura certainement toute la semaine prochaine, 23 juillet, au Grand-Théâtre.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHE
Aujourd'hui jeudi, matinée à 3 heures, soirée à 9 heures, avec l'œuvre célèbre et sensationnelle de Jules Verne, Les Enfants du Capitaine Grant.

Jardin de l'Hôtel de Ville

Musique de 129 Régiment d'Infanterie
Sous-Chef : M. BLANRUE
Voici le programme du concert qui sera donné aujourd'hui, de 20 h. 1/2 à 21 h. 1/2 :

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Havre
Audience du 22 juillet 1914
Présidence de M. TASSARD, vice-président
ACQUITTEMENT DE DEUX GARDIENS

Nous avons déjà fait allusion aux poursuites dirigées contre deux agents de notre ville, accusés d'avoir frappé un employé de la Compagnie des tramways et un autre individu.

CHRONIQUE REGIONALE

Arrestation d'un Prêtre espion
près de Bernay
On annonçait ces jours-ci l'arrestation d'un prêtre qui voulait se livrer à l'espionnage, en gare de Thiberville, près de Bernay.

Cour d'Assises de la Seine-Inférieure

Audience du 22 juillet 1914
Présidence de M. le conseiller MARCADIÉ
Les Bandits de Maromme
Voilà la grosse affaire, la dernière de la session. C'est celle des bandits de Maromme.

Sainte-Adresse

Cambrilages
En se rendant au petit pied-à-terre qu'il possède au fort de Sainte-Adresse, M. Henri Daleau, âgé de 61 ans, caissier-comptable, demeurant 46, rue Saint-Michel, a constaté que sa cabane avait été visitée par des cambrioleurs qui avaient fracturé une caisse pour y dérober.

Graville-Sainte-Honorine

Concert public
On nous prie d'annoncer que l'Association musicale de Graville-Sainte-Honorine donnera un concert public de 8 heures, le dimanche 26 juillet, au lieu de la barrière n° 4.

Montivillers

Accident de travail
Lundi, vers quatre heures après-midi, M. Edouard Malandra, âgé de 44 ans, ouvrier menuisier, rue de l'Église-Paule, travaillant pour le compte de M. Chabot, entrepreneur de menuiserie, rue du Docteur Bonnet, a divers travaux chez Mme veuve Chabot, chapeleur, rue de la République, lorsqu'en posant une porte vitrée, un carreau se brisa et l'ouvrier eut deux doigts du poignet gauche coupés.

Epouville

Fête patronale de Sainte-Anne et fête des fleurs
Le 23 et le 24 juillet, les fêtes patronales de Sainte-Anne et la fête des fleurs, auront lieu, le dimanche 30 courant.

Concours de tir gratuit annuel

Il est rappelé à tous les habitants de la commune de Sainte-Adresse que l'Association des tireurs de Sainte-Adresse aura lieu dimanche prochain, 26 juillet, de 9 à 11 heures du matin.

ACHETER ses MEUBLES AUX MÉRISONS

C'est s'assurer le MAXIMUM de QUALITÉ Par le MINIMUM de PRIX

menade tous les deux dans nos grands bois ?

Il devait bien en avoir le désir, car elle sentait la phrase sur ses lèvres ; mais, au moment de la prononcer, quelque chose le retenait, ses yeux se détournèrent... et il s'éloignait de sa mère comme de tous les autres.

LES IVROGNES

Marc Olivier, 35 ans, a été trouvé ivre-mort le 11 juin dernier. Il lui en coûtera deux mois de prison et deux ans d'interdiction des droits.

Le Petit Havre — Jeudi 23 Juillet 1914

Les clichés pris par le curé de Fontaine-la-Louvet ont été développés, samedi matin, à Paris, dans le service de la Sûreté générale, qui aurait établi ainsi que le délit était constant.

C'est l'amour qui fut cause de tout

Voici dans quelles conditions l'abbé Heurtelout, curé de Fontaine-la-Louvet, fut amené à se livrer à l'espionnage. Amorcé par un annonceur demandant en France un correspondant militaire pour une revue allemande, l'abbé aurait accepté de renseigner l'état-major prussien sur la mobilisation de nos troupes de l'Ouest et sur leur achèvement vers la frontière de l'Est.

Bléville

Associations
L'Association des anciens élèves originels, pour le dimanche 9 août, a eu lieu à Bléville.

Graville-Sainte-Honorine

Concert public
On nous prie d'annoncer que l'Association musicale de Graville-Sainte-Honorine donnera un concert public de 8 heures, le dimanche 26 juillet, au lieu de la barrière n° 4.

Montivillers

Accident de travail
Lundi, vers quatre heures après-midi, M. Edouard Malandra, âgé de 44 ans, ouvrier menuisier, rue de l'Église-Paule, travaillant pour le compte de M. Chabot, entrepreneur de menuiserie, rue du Docteur Bonnet, a divers travaux chez Mme veuve Chabot, chapeleur, rue de la République, lorsqu'en posant une porte vitrée, un carreau se brisa et l'ouvrier eut deux doigts du poignet gauche coupés.

Epouville

Fête patronale de Sainte-Anne et fête des fleurs
Le 23 et le 24 juillet, les fêtes patronales de Sainte-Anne et la fête des fleurs, auront lieu, le dimanche 30 courant.

Concours de tir gratuit annuel

Il est rappelé à tous les habitants de la commune de Sainte-Adresse que l'Association des tireurs de Sainte-Adresse aura lieu dimanche prochain, 26 juillet, de 9 à 11 heures du matin.

pendant les jeux, concert musical de 8 h. 1/2 à 11 heures du soir, grand concert par l'Harmonie Maritime de Havre, le dimanche 26 juillet.

Les marchands forains et tenanciers de jeux sont assurés de trouver à cette fête sûreté et protection.

Conseil municipal de Graville-Sainte-Honorine

Dimanche, dans la matinée, le Conseil municipal de Graville-Sainte-Honorine s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Henri Chapel, maire.

COMMUNICATIONS

Bonne-faiteurs près de l'École Houdart
Connaissance est donnée d'une lettre de la Compagnie de l'Éclairage de la ville de Havre informant le Conseil qu'il se met à sa disposition pour l'installation, à proximité de l'École Houdart, d'une borne fontaine à raison de 400 fr. annuellement.

SAINT-ADRESSE

Cambrilages
En se rendant au petit pied-à-terre qu'il possède au fort de Sainte-Adresse, M. Henri Daleau, âgé de 61 ans, caissier-comptable, demeurant 46, rue Saint-Michel, a constaté que sa cabane avait été visitée par des cambrioleurs qui avaient fracturé une caisse pour y dérober.

Graville-Sainte-Honorine

Concert public
On nous prie d'annoncer que l'Association musicale de Graville-Sainte-Honorine donnera un concert public de 8 heures, le dimanche 26 juillet, au lieu de la barrière n° 4.

Montivillers

Accident de travail
Lundi, vers quatre heures après-midi, M. Edouard Malandra, âgé de 44 ans, ouvrier menuisier, rue de l'Église-Paule, travaillant pour le compte de M. Chabot, entrepreneur de menuiserie, rue du Docteur Bonnet, a divers travaux chez Mme veuve Chabot, chapeleur, rue de la République, lorsqu'en posant une porte vitrée, un carreau se brisa et l'ouvrier eut deux doigts du poignet gauche coupés.

Epouville

Fête patronale de Sainte-Anne et fête des fleurs
Le 23 et le 24 juillet, les fêtes patronales de Sainte-Anne et la fête des fleurs, auront lieu, le dimanche 30 courant.

pendant les jeux, concert musical de 8 h. 1/2 à 11 heures du soir, grand concert par l'Harmonie Maritime de Havre, le dimanche 26 juillet.

Les marchands forains et tenanciers de jeux sont assurés de trouver à cette fête sûreté et protection.

Conseil municipal de Graville-Sainte-Honorine

Dimanche, dans la matinée, le Conseil municipal de Graville-Sainte-Honorine s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Henri Chapel, maire.

COMMUNICATIONS

Bonne-faiteurs près de l'École Houdart
Connaissance est donnée d'une lettre de la Compagnie de l'Éclairage de la ville de Havre informant le Conseil qu'il se met à sa disposition pour l'installation, à proximité de l'École Houdart, d'une borne fontaine à raison de 400 fr. annuellement.

SAINT-ADRESSE

Cambrilages
En se rendant au petit pied-à-terre qu'il possède au fort de Sainte-Adresse, M. Henri Daleau, âgé de 61 ans, caissier-comptable, demeurant 46, rue Saint-Michel, a constaté que sa cabane avait été visitée par des cambrioleurs qui avaient fracturé une caisse pour y dérober.

Graville-Sainte-Honorine

Concert public
On nous prie d'annoncer que l'Association musicale de Graville-Sainte-Honorine donnera un concert public de 8 heures, le dimanche 26 juillet, au lieu de la barrière n° 4.

Montivillers

Accident de travail
Lundi, vers quatre heures après-midi, M. Edouard Malandra, âgé de 44 ans, ouvrier menuisier, rue de l'Église-Paule, travaillant pour le compte de M. Chabot, entrepreneur de menuiserie, rue du Docteur Bonnet, a divers travaux chez Mme veuve Chabot, chapeleur, rue de la République, lorsqu'en posant une porte vitrée, un carreau se brisa et l'ouvrier eut deux doigts du poignet gauche coupés.

Epouville

Fête patronale de Sainte-Anne et fête des fleurs
Le 23 et le 24 juillet, les fêtes patronales de Sainte-Anne et la fête des fleurs, auront lieu, le dimanche 30 courant.

PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
TROISIÈME PARTIE
Et ce fut elle, uniquement, qui, dans cette période, ne causa même pas à son fils un frisson d'agacement : elle devait se contenter, jusqu'à nouvel ordre, de le consoler près d'elle, dans cette campagne, d'où il annonçait qu'il ne bougerait pas jusqu'à l'hiver.

ACHETER ses MEUBLES AUX MÉRISONS
C'est s'assurer le MAXIMUM de QUALITÉ Par le MINIMUM de PRIX

menade tous les deux dans nos grands bois ?
Il devait bien en avoir le désir, car elle sentait la phrase sur ses lèvres ; mais, au moment de la prononcer, quelque chose le retenait, ses yeux se détournèrent... et il s'éloignait de sa mère comme de tous les autres.

Quittant brusquement son ami, il s'en fut par le jardin jusqu'au parc et ne reparut qu'à l'heure du repos.
Le lendemain, la duchesse se ménagea, aisément plusieurs entretiens avec Stéphane, qui lui montrait toujours bien autrement d'abandon qu'à sa mère même.

avait pu rendre loyalement, honnêtement, son affection. Marier leurs enfants, était faire revivre leur roman à eux, qui s'était arrêté à la première page : Dieu ne pouvait qu'approuver, protéger de telles espérances.
Et ses yeux disaient à Stéphane :
— On veut exactement ce que vous voulez... avez seulement la sagesse, la patience d'attendre.

reux ; je sens si bien que le cœur de mon Francis n'est plus tout à moi !
« Quelle femme y a-t-il dans tout ceci ?
« Que je vous dise encore quelque chose de charmant ! Et, expliquez cela : il a beau ressembler tout autant à votre femme qu'à vous, c'est uniquement vous que je vois en lui ; et je ne saurais vous exprimer combien, à côté de l'angoisse que me cause mon Francis, je suis heureuse quand je vois Emilienne bavarder, jouer, faire de la musique avec votre fils !... Ah ! rassurez-vous bien là-dessus : on peut leur élever toutes les barrières qu'on voudra, on ne les empêchera pas de s'aimer et d'être tranquillement heureux un jour !
« Comme je voudrais être aussi tranquille sur l'avenir de notre Francis !
« Votre vieille amie,
« JOSÉPHINE DE PONTE-NOVO. »
(A suivre).

seize personnes sont bien d'accord de contracter un abonnement; il demande si le Conseil est toujours d'avis de reprendre cette affaire... M. Lévayé répond que la question fut liquidée à une séance antérieure...

La dame Chapelle resta plusieurs jours courbaturée et porta des traces sur toutes les parties du corps des coups reçus. Des violences se renouvelèrent très fréquemment et à diverses reprises son mari l'a même menacé de mort... Les déclarations de cette femme ont été reconnues exactes au cours de l'enquête...

Insultes et coups. — Dans cette affaire c'est Mme Laperdix, née Loignon, qui porte plainte contre ses voisins, les époux Vincent... Le jeudi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le samedi 17 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

ter, outre le plac du conducteur, au moins trois autres places assises, et être munies d'un moins deux sièges arrière... Les motos doivent avoir une puissance comprise entre 1 cheval 1/2 au minimum et 3 chevaux 1/2...

Aucun officier ne peut prendre part à des manœuvres comme conducteur d'auto ou de moto, alors même qu'il n'en résulterait aucune dépense pour lui... Les camions, omnibus et voitures d'ambulance comportent un conducteur et un aide-conducteur, ce dernier pouvant être également un réserviste convoqué ou un militaire de l'active du service automobile...

Service des Eaux. — Arrêt d'eau. — Pour réparation, le conduit d'arrêt de la rue Jules-Lévesque, entre les rues de la République et du Champ-de-Foire et rue de Phalsbourg et le cours de la République, sera fermé aujourd'hui jeudi à 10 heures du matin et pour quelques heures...

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 9, rue Caligny. — Téléphone n° 220. La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils ont besoin dans leurs bureaux...

La Fraternelle. — Dimanche dernier, La Fraternelle, rue de Saint-Denis, a été conviée ses membres à une excursion à l'Écopamp. Un grand nombre de personnes avaient répondu à cet appel...

Après une visite à la Bénédicte, La Société se trouva réunie au restaurant au banquet. A l'après-midi, le président, M. Frébourg prit la parole et remercia les nombreux assistants de même que les membres du bureau de leur entier dévouement...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

avec élan; lancer du poids, moyenne des deux bras; lever du guesou (10 kilos); grimper du cours de la République... Toutes ces épreuves seront cotées d'après la notation Hébert, par conséquent le classement sera individuel et le gagnant du meilleur résultat recevra une superbe coupe, dite « Coupe de Dieppe »...

Le Comité de la Nationale fait appel à toutes les personnes faisant ou non partie de Sociétés sportives, athlétiques ou de gymnastiques, et ainsi qu'à celles ayant des aptitudes spéciales pour le lever de la guesou ou le grimper de la corde, afin de prouver que l'athlétisme Normand pourra figurer honorablement au concours de l'athlète complet de 1915...

Yachting. — Course de Yachts à moteur entre Nelly et le Havre. Nous lions dans la Yacht : Le British Motor Boat Club et le Royal Motor Yacht Club ont organisé, le vendredi 14 juillet prochain, une course pour yachts à moteur de 10 à 15 mètres et n'exceedant pas 400 CV (Thames Measurement), sur le parcours de Nelly au Havre et retour...

Le départ se fera de Nelly, le 21 juillet, à 6 heures du soir. Tout yacht arrivé au Havre après 6 heures du soir, sera disqualifié. Le départ du Havre sera à 6 heures du soir. Tout yacht arrivant à Nelly après 6 heures du soir, sera disqualifié...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 9, rue Caligny. — Téléphone n° 220. La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils ont besoin dans leurs bureaux...

La Fraternelle. — Dimanche dernier, La Fraternelle, rue de Saint-Denis, a été conviée ses membres à une excursion à l'Écopamp. Un grand nombre de personnes avaient répondu à cet appel...

Après une visite à la Bénédicte, La Société se trouva réunie au restaurant au banquet. A l'après-midi, le président, M. Frébourg prit la parole et remercia les nombreux assistants de même que les membres du bureau de leur entier dévouement...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le dimanche 22 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Table with 3 columns: CHEVAUX, PAGES, and PAGES. It lists various horse races and their results.

Courses au Tremblay

Résultats du concours de Provins, dimanche 19 juillet. Jeunes pigeons engagés, 38. Distance à vol d'oiseau, 265 kilom. Lancers à 4 h. 40, beau temps, les bon soins de M. Hébert...

Toutes ces épreuves seront cotées d'après la notation Hébert, par conséquent le classement sera individuel et le gagnant du meilleur résultat recevra une superbe coupe, dite « Coupe de Dieppe »...

Le Comité de la Nationale fait appel à toutes les personnes faisant ou non partie de Sociétés sportives, athlétiques ou de gymnastiques, et ainsi qu'à celles ayant des aptitudes spéciales pour le lever de la guesou ou le grimper de la corde...

Yachting. — Course de Yachts à moteur entre Nelly et le Havre. Nous lions dans la Yacht : Le British Motor Boat Club et le Royal Motor Yacht Club ont organisé, le vendredi 14 juillet prochain, une course pour yachts à moteur de 10 à 15 mètres...

Le départ se fera de Nelly, le 21 juillet, à 6 heures du soir. Tout yacht arrivé au Havre après 6 heures du soir, sera disqualifié. Le départ du Havre sera à 6 heures du soir. Tout yacht arrivant à Nelly après 6 heures du soir, sera disqualifié...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

Le 21 juillet, vers onze heures du matin, Mme Laperdix adressa des reproches aux époux Vincent, au sujet de leurs voisins qui avaient saisi sa récolte... Les explications furent courtes, quelques grossièretés à l'égard de Mme Laperdix et comme un talon séparé les parties se précipitèrent en ville...

RÉSULTATS DE LA PRESSE

MAISONNÉ-ÉLITE, 23 Juillet. PRIX DES CHEVALIERS. Paris-Sport..... Terre de Roussigny. La Jockey..... Reine Hort, Xa thippe. La Liberté..... Reine Hort, Roussigny.

PRIX HILT. Paris-Sport..... Hilt, Rebellis. La Jockey..... Hilt, Rebellis. La Liberté..... Hilt, Rebellis.

PRIX DE RAMBOUILLET. Paris-Sport..... Gharib, Sospello. La Jockey..... Gharib, Sospello. La Liberté..... Gharib, Sospello.

PRIX INGUERRANTE. Paris-Sport..... La Puce, Copi. La Jockey..... Copi, La Puce. La Liberté..... Médiosome, Balanopolo.

PRIX DE JARDY. Paris-Sport..... Choucronte, Frooroto. La Jockey..... Rasir, Vangoyne. La Liberté..... Choucronte, Rasir.

PRIX DE COURTEILLES. Paris-Sport..... Es. M. de Rolibo, Banchoe. La Jockey..... Panagras, Euse. La Liberté..... Es. M. de Rolibo, Banchoe.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ont été aujourd'hui meilleures. La reprise qui s'est manifestée à l'ouverture, s'est accentuée sensiblement en séance, surtout dans les groupes qui avaient souffert de la hausse pendant ces derniers jours.

La Rente, les établissements de crédit, le Serbe, etc., sont en vive reprise. D'autre part, les indications des places étrangères sont plus satisfaisantes. Notre 3 0/0 regagne le cours de 81 3/4; le 4 1/2 nouveau cote 92 3/4.

Parmi les fonds d'États étrangers, le Serbe regagne 4 5/8 et 7 1/2 et le Turc 85 centimes à 85. L'Extérieure espagnole est à 87 1/2 et l'italien 91 1/2. Le Portugais vaut 63 7/8. Les emprunts russes sont irréguliers.

On note un relèvement dans les groupes bancaires. Le Banco de Paris s'élève à 1312, le Comptoir d'Épargne à 972, le Crédit Lyonnais à 1448 et la Société Générale à 723.

Mardi, Mlle Ponce démentait, comme elle faisait chaque fois, qu'elle n'avait pas été mariée. Elle avait en effet, dit-elle, épousé un certain M. Erard, mais elle n'avait pas de ses nouvelles depuis longtemps.

Apprenant par un agent, Mlle Ponce fut comblée au commissariat de rue de la Roche-Foucauld. Là, on lui dit qu'elle avait en effet épousé M. Erard, mais qu'elle n'avait pas de ses nouvelles depuis longtemps.

Apprenant par un agent, Mlle Ponce fut comblée au commissariat de rue de la Roche-Foucauld. Là, on lui dit qu'elle avait en effet épousé M. Erard, mais qu'elle n'avait pas de ses nouvelles depuis longtemps.

Apprenant par un agent, Mlle Ponce fut comblée au commissariat de rue de la Roche-Foucauld. Là, on lui dit qu'elle avait en effet épousé M. Erard, mais qu'elle n'avait pas de ses nouvelles depuis longtemps.

Apprenant par un agent, Mlle Ponce fut comblée au commissariat de rue de la Roche-Foucauld. Là, on lui dit qu'elle avait en effet épousé M. Erard, mais qu'elle n'avait pas de ses nouvelles depuis longtemps.

Les DOGS de L'AMÉMBLEMENT

Meilleure Marché que l'occasion. Les dispositions du marché ont été aujourd'hui meilleures. La reprise qui s'est manifestée à l'ouverture, s'est accentuée sensiblement en séance, surtout dans les groupes qui avaient souffert de la hausse pendant ces derniers jours.

La Rente, les établissements de crédit, le Serbe, etc., sont en vive reprise. D'autre part, les indications des places étrangères sont plus satisfaisantes. Notre 3 0/0 regagne le cours de 81 3/4; le 4 1/2 nouveau cote 92 3/4.

Parmi les fonds d'États étrangers, le Serbe regagne 4 5/8 et 7 1/2 et le Turc 85 centimes à 85. L'Extérieure espagnole est à 87 1/2 et l'italien 91 1/2. Le Portugais vaut 63 7/8. Les emprunts russes sont irréguliers.

On note un relèvement dans les groupes bancaires. Le Banco de Paris s'élève à 1312, le Comptoir d'Épargne à 972, le Crédit Lyonnais à 1448 et la Société Générale à 723.

Mardi, Mlle Ponce démentait, comme elle faisait chaque fois, qu'elle n'avait pas été mariée. Elle avait en effet, dit-elle, épousé un certain M. Erard, mais elle n'avait pas de ses nouvelles depuis longtemps.

Apprenant par un agent, Mlle Ponce fut comblée au commissariat de rue de la Roche-Foucauld. Là, on lui dit qu'elle avait en effet épousé

ETAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 22 juillet. - Louis CAULOT, 53 ans, boulanger, rue Félix-Faure, 69; Léonine VAUGHIEL, épouse MILLET, 37 ans, sans profession, rue Roubeau, 10; André HENIN, 1 an 1/3, rue Lesueur, 80; Delphine GROSSET, épouse MAIRUD, 48 ans, sans profession, rue de l'Église, 10; Marie DESMONDEAUX, épouse LE BEY, 73 ans, sans profession, rue Collard, 6; Marie DREUX, épouse BARTHELEMY, 57 ans, sans profession, rue Beauverger, 8; Bernard TINEU, 6 ans, rue de l'Abbaye, 78; Emmanuel LEFEBVRE, 2 ans, rue Bazan, 20; SÉPHERNE, mort-né (fémmin), rue Joubert, 4; Clémence DAHM, 21 ans, couturière, rue Edouard-Larue, 8.

Le plus Grand Choix TISSANDIER 3, Bd de Strasbourg (tél. 93) VOITURES den. 35 fr. Bicyclettes "Touriste" 165 fr. équipement typiques à

A l'imprimerie du Journal LE HAVRE 25, RUE FONTANELLE LETTRES DE MARIAGE Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 22 juillet. - Victor ROBERT, 53 ans, boulanger, rue Félix-Faure, 69; Léonine VAUGHIEL, épouse MILLET, 37 ans, sans profession, rue Roubeau, 10; André HENIN, 1 an 1/3, rue Lesueur, 80; Delphine GROSSET, épouse MAIRUD, 48 ans, sans profession, rue de l'Église, 10; Marie DESMONDEAUX, épouse LE BEY, 73 ans, sans profession, rue Collard, 6; Marie DREUX, épouse BARTHELEMY, 57 ans, sans profession, rue Beauverger, 8; Bernard TINEU, 6 ans, rue de l'Abbaye, 78; Emmanuel LEFEBVRE, 2 ans, rue Bazan, 20; SÉPHERNE, mort-né (fémmin), rue Joubert, 4; Clémence DAHM, 21 ans, couturière, rue Edouard-Larue, 8.

Spécialité de Deuil A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers Deuil complet en 12 heures Sur demande, une personne initiée au deuil porte à cœur à domicile TELEPHONE 83

M. et M<sup>me</sup> Achille TINEU et leurs Filles: Les Familles TINEU, LEQUESNE, KERBORIDU, CHAUSSARD, MAILLART, LECOURT, LEMIEUX, HANET, VARET, CRESPIN, BOUVIER, DUBOIS, BILLE, VERDIÈRE et les Amis, prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister au convoi, service et inhumation de Bernard-Gustave-André TINEU décédé le 21 juillet 1914. Dans sa 6<sup>e</sup> année. Qui auront lieu le jeudi 23 juillet, à cinq heures et demie du soir, en la Chapelle du Cimetière Sainte-Marie. Le convoi se réunira au domicile mortuaire, rue de l'Abbaye, 78 (terminus du tramway du cimetière). Le présent avis tiendra lieu de lettres d'invitation. (1914)

M. et M<sup>me</sup> Félix HÉBERT; M. A. HÉBERT; les Parents et Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Monsieur HÉBERT

La Famille du Comte Marie-Eugène VILLEROY remercie les personnes qui ont bien voulu assister à l'absoute qui lui a été donnée hier, en l'église Saint-Vincent-de-Paul.

M. et M<sup>me</sup> Martial DURAND, née LECONTE; M. Marcel DURAND; M. Victor LECONTE; M. Alfred GERMAIN; M. Robert BUNEL; M<sup>me</sup> Adèle et Louise BUNEL; Les Familles DURAND, LECONTE, PINABEL et SOREL. Remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Alphonse LECONTE Papetier-Retour

M<sup>me</sup> BAGNEUX, son épouse; M<sup>me</sup> Claudine BAGNEUX, sa fille; des Familles BAGNEUX, FROST, DODD, BÉGIN, BÉHARTEL, les Membres de la Société Amicale des Enfants des Douvres, et les Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Jean-Claude BAGNEUX Marchand Pervant, - Membre actif de la Société amicale des Enfants du Douvres.

M. Siméon LETHUILLIER, son époux, et les Familles MORIN et LETHUILLIER remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Madame Siméon LETHUILLIER née Marie MORIN

M<sup>me</sup> BÉZIER et ses enfants; les Familles COUURIER, AUGER GANSEY, CAPLAIN, THOMAS, LÉPÉ, FRETIGNY, DE MESSIERES, les Compagnons DUFAY et GIBANDET et les amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister au convoi, service et inhumation de Monsieur Aimé-Marius BÉZIER

DEUIL EN 24 HEURES pour Messieurs et Dames A LA DRAPERIE D'ÉLBEUF Fournisseur de l'Union Economique

Imprimerie du Journal LE HAVRE 25, RUE FONTANELLE LETTRES DE DÉCÈS Depuis 4 francs la Coût

LIVRAISON EN UNE HEURE EN VENTE dans nos Bureaux et chez nos Dépositaires

HORAIRE DU SERVICE D'ÉTÉ des Chemins de Fer de l'ÉTAT Etabli au 25 Juin 1914

RESTAURANT A BORD POSTES DES VATEUX: Quai Notre-Dame, près la Grande Douane. Service combiné à prix réduits aller et retour par bateau et chemin de fer, de soir à l'aller, soit au retour. Pour renseignements, s'adresser à l'Agence, 16, Quai de l'Église (Téléphone 416).

BAC A VAPEUR Entre QUILLEBEUF et PORT-JEROME Mois de Juillet

Pour répondre à la demande d'un grand nombre de nos Lecteurs, nous tenons à leur disposition, sur beau papier, le tableau complet des horaires du Chemin de fer, service établi au 25 Juin 1914. Prix: 10 centimes

Allez excursionner et passer vos Vacances à L'HOTEL DE LA GRACE DE DIEU à PORT-BOUILLY (Calvados)

Centre de la Suisse normande Maison spécialement recommandée pour sa cuisine exquise - Restaurant à toute heure, en plein air, à l'abri des importuns et au milieu d'un paysage merveilleux. - Ses spécialités de Fritures Maillottes normandes, Trilles maillottes et autres mets de cuisine française; ses hors d'œuvres - Confort moderne, électricité, garage, grand téléph. 6) - Très beau parc, site incomparable sur les rives du fleuve (Orne et le Noireau). - Centre de pêche, de chasse et d'excursions. - Cures d'air - Pension pour séjours, prix modérés R 20m 8.21jn 7.23.30jl 17a (181)

DREYFUS NEVEUX & C<sup>ie</sup>

10, rue Edouard-Larue - LE HAVRE Ordres de Bourse - Comptant - Term Paiement des coupons Livraison immédiate des Obligations de la Ville de Paris et du Crédit Foncier SOUSCRIPTION A TOUTES LES ÉMISSIONS Escompte et Recouvrements LOCATION DE COFFRES-FORTS à J D

MINISTÈRE DE LA GUERRE

PARG D'ARTILLERIE DE PLACE DU HAVRE Des TIRS auront lieu les 23, 24, 30, 31 juillet 1914 et le 1<sup>er</sup> août 1914. Un tir de nuit à la mer aura lieu le Mercredi 29 juillet 1914, à la Batterie de Dollemaud, de 21 heures à 23 heures. Les zones dans lesquelles la circulation ou la navigation sont restreintes ou interdites sont portées à la connaissance du public par voie d'affiches. (-)

CASINO MARIE-CHRISTINE

Ce Soir, à 8 h. 3/4 LE GRAND MOGOL Opérette en trois actes, musique d'Audran.

THEATRE-CIRQUE OMNIA

AUJOURD'HUI CINÉMA OMNIA PATHE A 8 h. 3/4, Soirée Matinée: DIMANCHES et JEUDIS, à 3 h. CORRESPONDANCES PAR CHEMIN DE FER Service d'été établi au 25 Juin 1914

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Paris, Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Compagnie Normande DE NAVIGATION A VAPEUR

LE HAVRE, NONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN par les beaux steamers Augustin-Normand, Gazelle, Rivendelle, La-Dives La-Touques, Rapide, Trouville, Devalville, La-Hée, Ville-de-Caen, Castor R 20m 8.21jn 7.23.30jl 17a (181)

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 4 columns: Date, Direction, Arr. Dép., Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

st. ang. A. Montoye, J.-M. Kee. Capfin st. ang. West-Quarier, Schmitt. Newcaslle st. fr. Bosphore, Michols. Marselle st. fr. Le-Havre, M. Rain. Honfleur st. fr. Amiral-Salvadorez-de-Lamorlan, Sihanotte. Plata st. ang. Altmarr, Knaisel. Hamboer quai-m. fr. Ville-de-Havre, Halin. Rotterdam st. ang. Lancastrian, Dickinson. Cardiff st. ang. Normanna, Kernan. Southampton st. fr. B.-P. Gadoff. Gherbourg st. fr. La-Dives, Abraham. Caen

Par le Canal de Tancarville st. fr. Rhône, Monnier. Rouen ch. fr. Villequier, Pledelièvre. Rouen ch. fr. Mana, Lef. Rouen ch. fr. Gyrocock, Le Guiz. Rouen ch. fr. Rouennais-10, Loviero. Rouen

Montés à Rouen: Le 1<sup>er</sup> st. russe Katie. Le 2<sup>e</sup> st. ang. Atalanta, Maywood; st. norw. Balzac; st. dan. Brynahlid, Rognar. Descendus de Rouen: Le 1<sup>er</sup> st. fr. Lutèce, A.-Copei; st. esp. Cristina. Le 2<sup>e</sup> st. fr. St. Ange, Presto, Hemette, Solo; st. fr. A. Lucas; st. holl. Westland, Nederlând. En rade pour Rouen: Le 2<sup>e</sup> st. fr. Astrée, ven. d'Algérie.

Navires à Quai

22 Juillet, à 5 heures du soir

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

Table with 2 columns: Direction, Arr. Dép. for routes to Havre, etc.

BAZAR DE L'ECONOMIE

45, rue Voltaire (en face la Grande Pharmacie des Halles Centrales) DEMAIN VENDREDI 24 JUILLET Vente Réclame Extraordinaire

BAQUETS sine poil, avec anses mobiles, grande taille, en fer galvanisé, ne se démontent pas, avec couvercle renforcé grande taille. Exo. exceptionnellement. 1 20

SEAUX A EAU en fer galvanisé, ne se démontent pas, avec couvercle renforcé grande taille. Jamais vu à ce prix. LE SEAU 1 fr.

ENTONNOIRS fer-blanc brillant, renforcé Grande taille. CE JOUR 1 10

SAVONS L'EXCLUSIF, au sable de Fontainebleau, le meilleur produit que l'on puisse employer pour le récurer et nettoyer de tous les ustensils de ménage: pain, cuivre, pierre d'évier, table en bois, etc. LE PAIN 0 05 et les 6 PAIS 0 25

CACHE-CORSETS BOLÉROS garnis rubans et dentelles. Occasion exceptionnelle. LE CACHE-CORSET 1 fr.

BEBÈS MIGNONNETTES, articulées, en fer blanc, avec boutons en or et en argent. CE JOUR SEULEMENT 1 20

Les Bons de l'UNION ECONOMIQUE sont acceptés en paiement

Cours à Terme Etabli par M. le Courtier de Marchandises accrédité près le Tribunal de Commerce

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for various commodities.

Votre Vie sera prolongée

si vous prenez avec soin un médicament fait avec les Sels de RENO-LITHINE. En effet, ces sels détersent la machine humaine et facilitent l'élimination par voie urinaire des déchets de l'organisme, tels que l'acide urique, l'oxalate, qui, en passant dans le torrent circulatoire, occasionnent la gravelle, la goutte, les maux de reins, les calculs, les dépôts urinaires. En quelques jours, tous les maux disparaissent, la grande amélioration. La boîte de 10 litres de sels de RENO-LITHINE, pour 10 litres et 20 jours de traitement, 1 fr. 50 - Dépôt: Grande Pharmacie, 16, rue de la République, R. LE DUC et L. PRESSET, ph. de 1<sup>re</sup> classe, 36, rue Voltaire.

Cours à Terme des Cotons Publié par la Caisse de Liquidation

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for cotton prices.

Table with 4 columns: Mois, Précédent, Clôture, Précédent, Clôture for

### 51, rue de Paris - Havre AUX DOCKS COMMERCIAUX VENTE RÉCLAME

Un lot de TOILES CIRÉES, largeur 100 c/m, valeur 1 95, vendue le mètre..... 1 -  
Un lot de TOILES CIRÉES, largeur 140 c/m, valeur 2 95, vendue le mètre..... 1 50  
Une affaire exceptionnelle en TAIES d'OREILLER, grande taille, à jours..... 1 45  
Les Mêmes, festonnées..... 1 75  
CHEMISES - PANTALONS - JUPONS - CACHE-CORSETS  
CAMISOLES, ayant valu 1 fr. 95. Sacrifiées, la pièce..... 1 50  
CORSET RICHE, valeur 9 95, prix de réclame..... 4 95  
Le restant de la Confection pour Dames est écoulé à VII Prix

Continuation de cette Vente-Réclame jusqu'au LUNDI 27 courant  
ENTRÉE ENTièrement LIBRE

### IMPRIMERIE

de Journal LE HAVRE  
85, RUE FONTENELLE  
Téléphone n° 24.41

TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES  
Comptes rendus - Brochures  
Cahiers - Volumes - Rapports  
Mémoranda - Ordres de Visite  
Billets de Réception  
Circulaires - Factures - Programmes  
Lettres de Mariage, etc.

LETTRES DE DÉCÈS  
d'après le texte

APPRETS EN NOIR ET EN COULEURS

### VENTES PUBLIQUES

Le Samedi 25 Juillet 1914, à 3 heures de l'après-midi, Canal de Tancarville, Hangar aux colons, M. F. HANOUVEREAU fera vendre publiquement pour compte de qui de droit, en présence de MM les Assureurs, par le ministère de Etienne DUBEAU, courtier :

B 226 belles TIZLE, Mexique, plus ou moins avariées, ex Farley. 23.25 (916)

Etude de M<sup>re</sup> René LECARPENTIER, notaire à Montivilliers (successeur de M<sup>re</sup> MAILLARD).  
VENTE DE MOBILIER  
A Montivilliers, route de Rouelles, au domicile de M<sup>me</sup> Caroline BÉNARD, décédée ;  
Le Jeudi 30 juillet 1914, à deux heures et demie, M<sup>re</sup> Lecarpentier, notaire, vendra :  
- Mobilier de maison, Horloge, Buffet en chêne, Belle Armoire normande Louis XVI en chêne ; Linges, Draps, Lingerie, barriques, etc.  
Argent sur table  
Requêtes des héritiers de M<sup>me</sup> BÉNARD. 23.28 (908)

### AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chaque.

### Le PETIT HAVRE en Voyage

Dans le but de faciliter à ceux de nos lecteurs qui sont appelés à s'absenter du Havre, soit pour leurs affaires, soit par agrément, la lecture journalière du *Petit Havre*, nous avons décidé de créer un service d'abonnements temporaires.  
Le *Petit Havre* leur sera régulièrement envoyé par la poste, à l'adresse qu'ils nous donneront dans leur demande laquelle devra être accompagnée de timbres-poste ou d'un mandat représentant le montant des journaux que nos lecteurs désirent recevoir à raison de 1 fr. 50 par mois pour la Seine-Inférieure et les départements limitrophes et 2 francs pour les autres départements.

### Cession de Fonds

1<sup>er</sup> AVIS  
Par acte s. s. p. M<sup>me</sup> Delphine CHANDELIER, a vendu à une personne dénommée dans l'acte, son fonds de Café-Restaurant, qu'elle exploite, 14, rue Lesueur et 5, rue Haudy. Prise de possession le 15 août. Election de domicile au fonds vendu. 23.28 (972)

### DETTES

M. Sosthène DUMONT, tourneur sur métaux, demeurant 3, rue Dumont-d'Urville, prévient le public qu'il ne pèsera aucune dette contractée par sa femme, née Berthe MANIALE, qui a quitté le domicile conjugal. (970)

### ON DEMANDE Courtiers et Courtières

(Articles sensationnels).  
Fixe et commissions.  
S'adresser, de 9 à 11 heures, rue de Paris, 111 au 1<sup>er</sup> étage. (979)

### DE SUITE

ON DEMANDE deux Conducteurs de Grues à vapeur, connaissant l'ajusage. Références exigées. Se présenter en personne. Bons appointements. Maison DROUANT, Honfleur. 20.21.22.23.24 (847)

### ON DEMANDE 2 OUVRIERS TERRASSIERS

Actifs  
S'adresser 20, rue Augustin-Normand. (9712)

### ON DEMANDE JEUNE HOMME ROBUSTE

pour travail Entrepôt.  
S'adresser 11, rue Jules-Messurier. (9532)

### ON DEMANDE un jeune Homme

de 14 à 16 ans, p. courses et magasin. Facilités d'apprendre le commerce. Bons appoint. Réf. exigées. S'adresser LEVAREY Frères, 40, rue Bellot. 23.26 (963)

### 3<sup>e</sup> CANTON

Nous engageons les Habitants du 3<sup>e</sup> Canton à acheter leurs

### CIDRES

chez  
M<sup>me</sup> Cathou, épicière, 21, rue de l'Eglise ;  
M. Guenard, épicière, 16, rue de Turenne ;  
M. Houlard, épicière, 63, cours de la République ;  
M. Henry, épicière, 21, rue Lapérouse ;  
M. Lefeuf, épicière, 42, boulevard Amiral-Mouchez ;  
M. Oursel, épicière, 140, rue Jules-Lecesse ;  
M<sup>me</sup> Sothaut, épicière, 31, cours de la République ;  
M<sup>me</sup> Villeuveuve, dépolyeur, 18, rue Paul-Marion.

### DÉPOSITAIRES DE LA

GRAND CIDRERIE HAVRAISE  
185, Boul. Amiral-Mouchez  
TÉLÉP. 12-67

### DENTIERS

SOLIDES BIEN FAITS par M<sup>re</sup> MOTET, DENTISTE.  
52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse  
Refait les DENTIERS CASSES ou mal faits ailleurs. Réparations en 3 heures et dentiers haut et bas livrés en 5 heures.  
Dents à 1 fr. 50 - Dents de 12 p. 5 fr. - Dentiers haut et bas 35 fr. - Dentiers haut et bas de 140 p. 90 fr. - de 200 p. 100 fr.  
Modèles Nouveaux, Dentiers sans plaque ni crochets. Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

### 4 JEUNES GENS SONT DEMANDÉS

par Manufactura Haorais de Galoches, 51, rue Emile-Reaouf. 23.25 (959)

### ON DEMANDE UNE PERSONNE

pour le magasin et l'emballage, munie de bonnes références.  
Prendre l'adresse au bureau du journal. (976)

### est bien exact que la Bijouterie MILLIAUD

63, Rue de Paris, 63  
est la seule spécialité d'Occasions désignée pour Le Havre et la région, ses OCCASIONS y sont Réelles et de toute Confiance

### DANS honorables, ayant relations et bien

introduit auprès de la clientèle bourgeoise, est demandée pour placement d'un Article de Consommation journalière.  
Ecrire au bureau du journal L. L. (984)

### Au Paradis des Dames - Maison F. DRUELLE - Caen

ON DEMANDE Une Première Vendeuse pour le rayon de Mercerie. Dans appointements. Références sérieuses exigées. Ecrire ou se présenter de suite. 19.23 (959)

### ON DEMANDE de suite

UNE VENDEUSE DÉBUTANTE  
S'adresser Chaussures Raoul, 12, place de l'Hôtel-de-Ville. (980)

### MATELASSERIE

ON DEMANDE Une Jeune Fille pour l'atelier et faire les courses. S'adresser 30, rue Bernardin-de-Saint-Pierre. (9882)

### ON DEMANDE

UNE BONNE REPASSEUSE et une Petite Ouvrière  
S'adresser, 31, rue de Bordeaux. (9732)

### ON DEMANDE

une Apprentie Repasseuse ; une petite Ouvrière Repasseuse et une Ouvrière Repasseuse  
S'adresser 52, rue Frédéric-Bellier, Le Havre. (9732)

### JEUNE FILLE

ON DEMANDE JEUNE FILLE très propre, de 14 à 16 ans, pour courses et un peu de ménage.  
Prendre l'adresse au bureau du journal. (9732)

### DEMOISELLE

40 ans, bonne éducation, cherche place, dame de compagnie, gouvernante ou première personne malade, soins dévoués, idéal au ménage. Excellentes références. Ecrire bur. du jour., init. L. L. (9862)

### PERSONNE

(très expérimentée prendrait dans villa à la campagne, enfants à partir de 4 ans, ou manant avec enfant : 3 ou 40 francs selon l'âge pour l'enfant, et 120 francs pour une grande personne et un enfant. S'adresser 53, rue Voltaire, au 2<sup>e</sup>, de midi à 2 heures. 21.23 (8902)

### Affections de l'estomac

### LES CACHETS DIGESTIFS & ANTISEPTIQUES LE DUC

A BASE DE  
Pancréatine, Pepsine, Diastase, Benzonaphtol, Cascara, etc.  
Correspondant à la digestion des aliments gras, féculents, chair musculaire, etc.

SONT SOUVERAINS  
**POUR GUÉRIR L'ESTOMAC L'INTESTIN**

les MALADIES de  
Ces Cachets font rapidement digérer les aliments, rendent l'appétit et font disparaître les douleurs d'estomac, les idées noires, les renvois acides, la bouche empuée, la pesanteur à l'épigastre et autres symptômes des affections de l'estomac et de l'intestin.

MODE D'EMPLOI : Un Cachet avant chacun des deux principaux repas  
1 fr. 75 au lieu de 2 francs

DÉPOT :  
**GRANDE PHARMACIE DES HALLES CENTRALES**  
R. LE DUC et L. PRESSER, Ph. de 1<sup>re</sup> Classe  
LE HAVRE - 56, rue Voltaire et rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 6 - LE HAVRE

### A LA BOULE D'OR

ARTICLES DE BAINS DE MER

### MALADIES DE LA FEMME

CONSEILS AUX DAMES

Toute Femme soucieuse de sa santé doit surtout veiller à la bonne circulation du sang, car bien souvent la vie de la Femme est un martyre perpétuel, parce qu'elle ne s'est pas soignée dès qu'il l'aurait fallu.

Voilà cette malade, toujours fatiguée, surtout au lever, dormamment, digérant plus mal encore, essouffée au moindre effort, souffrant de maux de tête, de douleurs, redoutant à tout moment les crises gastriques ou nerveuses, les palpitations, les pertes sanguines et s'anémie. Demain, elle souffrira de l'irrégularité des Menstruations.

Une douleur, une sensation de poids lourd qui se déplace dans le ventre fera craindre la Métrite, le Fibrome, les Tumeurs, l'Utérus, sans compter tous les Accidents du RETOUR D'ÂGE.

C'est la perspective des Opérations souvent inutiles, toujours dangereuses ; tandis qu'en faisant un usage constant et régulier de la

**JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY**

elle évitera sûrement toutes ces maladies sans rien changer à ses occupations habituelles. La **JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY** est faite expressément pour guérir toutes les Maladies Intérieures de la Femme. Le Traitement est simple, facile et à la portée de toutes les malades.

Le flacon 3 fr. 50 dans toutes les Pharmacies ; franco gare, 4 fr. 10. Les 3 flacons franco gare 10 fr. 50 contre mandat-poste adressé Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

Notice contenant Renseignements gratuits

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY car elle seule peut vous guérir

### 3 Fr.

40, rue Voltaire  
LELEU Téléphone 14.04  
Acheté le vieux OR brisé 3 fr. le gr. en échange PRIX BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉ pour les objets susceptibles d'être revendus. Acheté de VIEUX DENTIERS même brisés au cours de Paris. Réduction sur tous les catalogues que vous recevrez de PARIS, BESANÇON et SAINT-ÉTIENNE.  
B-JOUX FIX - MONTRES JUVENIA - DÉCORATIONS

### OFFICIERS étrangers, pour 3 ans au Havre, Désirent Chambre

et Pension dans famille honorable. Conversation française. Havre ou banlieue. - S'adresser à l'Etude de M<sup>re</sup> GERARD, Défenseur devant les Tribunaux, 73, rue de Saint-Quantin. (982)

### A VENDRE MOBILIER D'OCCASION

Un bon Fourneau de Cuisine (deux foyers) 55 fr.  
Un très joli Buffet genre chêne, à crêpe. 50 fr.  
Coffre en cuir, sans crédençe, état neuf 39 fr.  
Une belle Chambre tout chêne, armoire, deux glaces biseautées, 1 lit milieu et sommier, table de nuit tout provenant d'une très bonne occasion.  
Chambre complète ecyon et bronze... 390 fr.  
Table en chêne avec 3 allonges. 48 fr.  
Fauteuil genre genre chêne... 15 fr.  
Lits Fer et Cuir pour deux personnes avec sommier élastique ou métallique.  
Lit d'enfant avec boules cuivre.  
S'adresser rue Casimir-Delaigüe, 98, en face la Douane  
Vente, Achat et Echange de Meubles

### Auto Moteur de Dion 9 HP

double carrosserie 2 et 4 places à vendre 1,300 fr. S'adresser 9, rue Clovis. (9832)

### CYCLISTES DEMANDER au

### Grand Garage Georges Lefebvre

89 à 95, Cours de la République - HAVRE  
Les Catalogues des Bicyclettes et Moto-cyclettes PEUGEOT et TERROT 1914 VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES  
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE  
Vente à Crédit depuis 10 fr. par Mois  
FORTE REMISE AU COMPTANT  
Grand Choix de VOITURES D'ENFANTS - MACHINES à COUDRE  
Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

### LAVEUSES et TORDEUSES VÉLO

93, Rue Thiers - Le Havre  
Le Havre, le 7 novembre 1913.

Monsieur,  
Je suis très satisfait de la laveuse mécanique et de la tordeuse "VELO", le linge est très bien, pas de fatigue, aussi je vous ai envoyé des clients ; c'est très économique et le linge est bien lavé en suivant les leçons que vous m'avez données. Recevez Monsieur, mes civilités empressées.  
(Signé) M<sup>re</sup> MILCENT,  
21, rue François-Millet, Le Havre

A SUIVRE PLUS DE 200 CERTIFICATS  
Vente au Comptant et par Abonnement  
Essai Public, tous les Jours de 3 à 5 heures  
DEMANDER RÉFÉRENCES

### à la Montre Suisse

52-54, Rue d'Étretat  
MON A. LANDRY  
VOYEZ aux Etalages, les dernières Nouveautés en Pendules et Carillons WESMINSTER  
Les prix les plus avantageux  
A l'occasion des Fêtes, il sera offert un Éclair complet de Cullères à Café métal argenté.

### Poissonnerie Moderne

Télép. 2.11 - 58, rue Victor-Hugo, 58 - Télép. 2.11  
Grand Assortiment de BELLE MARÉE

### POISSONS COMMUNS

Carrelets, Merlans, Vives, Rougets, etc. 0 fr. 50 le demi-kilog  
Homards, Langoustes, Crevettes, Bouquets, Rouilles, Filets et Harangs saurs d'eau de Fécamp, Filets et Morues d'Islande, Truites et Ecrevisses vivantes.  
- Livraisons à Domicile -  
J (5126)

### CONSTIPÉS! PRENEZ LE PHTALÈNE

Le meilleur laxatif, le meilleur purgatif  
Le flacon : 2 francs  
Dépôts principaux : Pharmacie, 79, rue Casimir-Delaigüe ; Gondoin, 29, rue de la Fontaine ; Guinot, 15, rue de Paris ; Petit, 112, rue d'Étretat ; Thuret, 208, rue de Normandie, au Havre. - Goutenoire, 2, rue des Galeries, à Fécamp.

### AVIS ET ADRESSE A RETENIR

M<sup>me</sup> FRANCIA Cartomancheuse  
1, place des Halles-Centrales, 1  
Reçoit toute l'année de 8 h. du matin à 8 h. du soir. TRAVAIL SÉRIeux.  
Consultez et Appréciez  
Consultations aussi par correspondance. 23.36 (44)

### FUTAILLES EN GROS ET DÉTAIL

Henri TESTART  
88, Cours de la République, 88  
VENTE et ACHAT de FUTAILLES en tous Genres  
Foudres, Pipes, 1/2 Pipes, Bordelaises, 1/2 Pipes, etc.  
7-3 (68782)

### Biens à Louer

A LOUER POUR ST MICHEL  
266, rue de Normandie  
PAVILLON avec jardin, 9 pièces et mansarde, cave, grenier, buanderie, eau, gaz, électricité, fosse, w.c., Vue sur la mer, de 2 à 5 h. S'adresser à M. BATHILLE, à côté, ou à M. VIOLETTE, boulevard de Strasbourg, 124. J (961)

### A LOUER POUR ST-MICHEL

3<sup>e</sup> ÉTAGE 260, rue de Normandie  
Pavillon moderne. 6 pièces et mansarde, buanderie, séchoir, eau, gaz, w.c., électricité, fosse, w.c., Vue sur la mer, de 2 à 5 h. S'adresser à M. VIOLETTE, 124, boulevard de Strasbourg. J (912)

### A LOUER DE SUITE

MAGASIN avec bureau, eau, rue de la Brasserie, n° 10  
S'adresser chez M. PRENTOUT, régisseur de biens, rue Ancelot, n° 5. JD - (413)

### A LOUER de suite, 31, rue

de la Falaise  
S'adresser chez M. G. PRENTOUT, 3, rue Ancelot. J (958)

### A LOUER DE SUITE GARAGE MODERNE

Rue de la Falaise  
S'adresser chez M. G. PRENTOUT, 3, rue Ancelot. J (958)

### A VENDRE ou A LOUER GRANDE PROPRIÉTÉ

12 pièces et dépendances, écurie, remise, buanderie, séchoir, etc. Terrain, puis, jardin d'agrément et fruitier, route de Montivilliers, Epouville. - S'adresser à M. LANG, 51, rue Bazan. DJ (7317)

### Fabrique de Boîtes Postales pour Echantillons

de Liquides et Corps gras  
**SEVESSAND FRÈRES**  
25, rue du Général Faidherbe  
BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS pour Laboratoires Chimie, Pharmacie et Médecine  
Boîtes à Gants, carton ondulé, pour expéditions en postaux  
3 7.11.45 23.31 (6226)

### VIEUX DENTIERS

AVIS  
Les personnes qui ont des VIEUX DENTIERS à vendre, même brisés, pourront s'adresser jusqu'au 31 juillet, au 52, rue Desmattières, près l'Éclair du Rouen, Le Havre. La seule Maison dans les prix du Paris et ne s'occupe spécialement que de l'achat de dentiers. Expertise Gratuite!  
-18 (8302)

### VANNERIE

A. DRIEU  
2 rue Jules-Lecesse - Havre  
Articles de Voyages, Brevets, Moisés, Layettes, Pâtes-Bébé, Tables à ouvrage, Bonbonnières, Biscuits, Corbeilles à pain, papier, correspondance ; Peinture service, bouchers, boulangers, épiciers, bûcherons, linge, provisions, etc. Appareils pour entrepreneurs. LJS (8359)

### Fonds de Commerce à vendre

A VENDRE DE SUITE pour cause accident grave  
**CAFÉ - TABAC - ÉPICERIE**  
Ancienne maison, bien située, au terminus des tramways, un quart d'heure du Havre, endroit le plus fréquenté des promeneurs et touristes. Maison en totalité, 10 pièces, 2 h. 1/2, Recettes environ 100 francs par jour. Grand jardin, bosquets. Abondant matériel. Matériel complet pour brasserie - Prix : 8,000 fr. comptant. Prendre l'adresse au bureau du journal. (970)

### A VENDRE TABAC - ÉPICERIE - CAFÉ

Très bon fonds, p. s de loyer  
S'adresser 9, rue de l'Église (Trouville-sur-Mer). (964)

### POUR RIEN

Pour cause de changement de situation Epicerie-Cafétérie-Légumes dans rue très passante. Loyer rare. Beau logement. Aft. 25 à 30 fr. par jour. S'adresser au CRÉDIT DE NORMANDIE, 46, rue du Champ-de-Foire. (978)

### Etude de M<sup>re</sup> Georges DUPARC, notaire à Saint-Romain-de-Adosse.

ADJUDICATION le Vendredi 14 Août 1914, à 2 h. d'une Propriété, sise à Courvaque, section d'Anselot, Pavillon 9 pièces, jardin, citerne, buanderie, cellier, remise, étable, roulerie, belle prairie plantée de nombreux arbres. - Contenance environ 88 a. 60 c. enclos ; elle sur la Seine.  
Mise à prix : 7,000 fr.  
Libre de location.  
Adjudication sur une enchère. S'adresser à M<sup>re</sup> DUPARC, notaire. 23.26.29 (977)

### Etude de M<sup>re</sup> LAYET, notaire à Criqueville-l'Évesque.

ADJUDICATION en cette étude, le Jeudi 30 Juillet 1914, à 3 heures, d'une Ferme, située à Neuville-la-Goupil, hameau d'Écosse, limite d'Angerville-Porchy, occupée par M. Paul Friboulet. Sise, consistant en cour-masure bâtie et plantée et en terres de labour, le tout contenant 40 hectares 51 ares 50 centiares. Loyer annuel net jusqu'au 30 septembre 1913 : 1,400 fr., classe réservée par le propriétaire. Mise à prix sur laquelle on adjugera : 30,000 fr. Faculté de traiter de gré à gré. S'adresser : pour visiter à M. FRIBOULET, fermier, et pour tous renseignements à M<sup>re</sup> LAYET, notaire. 19.23.26 (765)

### Etude de M<sup>re</sup> Alfred THILLARD, notaire au Havre, rue Jules-Ancelot, n° 33.

Vente sur baisse de mise à prix ROIN La vente sur baisse de mise à prix de deux Terrains situés au Havre, rue Michel-Yvon, annoncée pour l'audience des criées de Vendredi prochain, 24 courant, n'aura pas lieu.  
23.23 (7930) 23.25 (909)

### Etude de M<sup>re</sup> Paul HARTMANN, notaire au Havre, 5, place Carnot (succ. de M<sup>re</sup> BACH).

L'adjudication d'une Propriété sise à Gravelle-Sainte-Etienne, rue Bellefontaine, impasse Cosette, n° 11, fixée au 28 juillet prochain, n'aura pas lieu, cet immeuble ayant été vendu à l'amiable. (26)

### JOLI et CONFORTABLE PAVILLON

A mi-côte. Plein midi. 1,000 mètres. Prix modéré. Ecrire P. N. bureau du journal. 19.23 (782)

# BYRRH

APÉRITIF TONIQUE  
RECONSTITUANT BASE DE VIN GÉNÉREUX et de QUINQUINA  
On le consomme en Famille comme au Café